

Action ETS01

Commune : Agnetz

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : Ru des Ecoyllaux

Coût prévisionnel : 10 000 € TTC

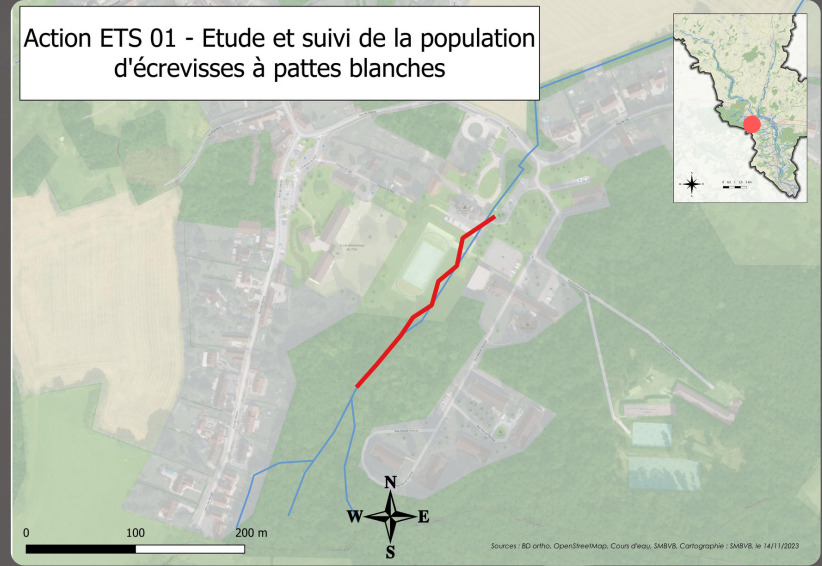
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG

Régime :

Action ETS 01 - Etude et suivi de la population d'écrevisses à pattes blanches



ETS01

Étude et suivis

Objectif : Connaître et protéger les habitats de l'écrevisse à pattes blanches



Calendrier prévisionnel

2025

Linéaire de cours d'eau : 270 m

Description : Etablissement d'un protocole de suivi de la population d'écrevisses et identification des menaces pesant sur la pérennité de l'espèce.

Partenaires techniques : OFB, FD60

Etude et suivi : Interne

Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques, présence/absence, densité

Fréquence annuelle : n/n+1/n+3

Intérêt

L'écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes*, est inscrite sur la liste rouge des espèces menacées dans le monde. Elle est de moins en moins observée au niveau national et sur le bassin versant de la Brèche, le Ru des Ecoyllaux a été identifié comme habitat. Cette étude permettrait de proposer un plan de sauvegarde des habitats potentiels de l'écrevisse qui présente un fort enjeux patrimonial à l'échelle du bassin versant.

Descriptif et méthodologie

Le Ru des Ecoyllaux, dans une portion réduite, a été identifié comme un cours d'eau accueillant une population d'écrevisses à pattes blanches. Cette action doit permettre de faire un diagnostic de l'état de la population puis d'établir un plan de sauvegarde adéquat en partenariat avec l'OFB et la Fédération de Pêche de l'Oise.

Le SMBVB accompagné de ses partenaires techniques (OFB, FD60) élaborent un protocole pour le suivi de la population d'écrevisses à pattes blanches du Ru des Ecoyllaux. Les étapes sont les suivantes :

1. Localisation cartographique précise ;
2. Prospection terrain : évaluation de la densité des individus ;
3. Rédaction d'un protocole de suivi, validé par l'OFB et la FD60 ;
4. Application du protocole et valorisation des résultats ;
5. Production d'un plan de sauvegarde adapté au contexte du bassin versant.

Action ETS03

Commune :

EPCI :

Cours d'eau : Masses d'eau cours d'eau

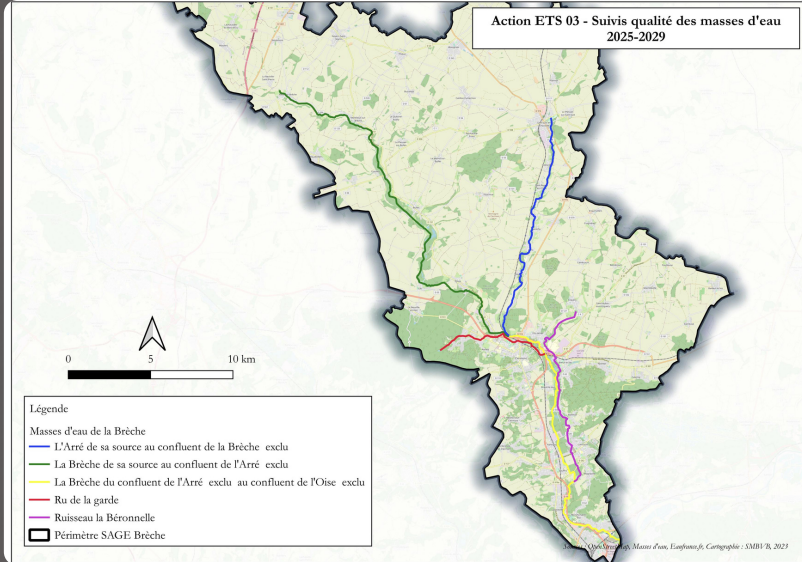
Coût prévisionnel : 100 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG

Régime :



ETS03

Objectif : Suivi du Réseau de Contrôle de Surveillance et de Contrôle Opérationnel dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau



Calendrier prévisionnel 2025-2029

Nombre de stations RCS : 3
Nombre de stations RCO : 13
Etude et suivi : Interne/externe
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques, hydrobiologiques, physicochimiques
Fréquence annuelle : 6 fois par an

Étude et suivis

Intérêt

Suivi réglementaire et amélioration de la connaissance de la qualité des cours d'eau du bassin versant. L'application des indicateurs participera à l'établissement d'une évaluation objective de la qualité hydromorphologique, biologique et physicochimique pour mesurer l'atteinte de l'objectif de bon état.

Descriptif et méthodologie

Il s'agit de compléter le suivi des masses d'eau au titre de la Directive Cadre sur l'Eau. Le SMBVB est producteur de données sur 3 stations du réseau de contrôle opérationnel des masses d'eau du bassin Seine-Normandie.

Afin d'améliorer les connaissances du fonctionnement et suivre l'évolution de la qualité de son bassin versant, le Syndicat complète ce premier suivi de 13 stations appartenant au réseau d'évaluation de la qualité hydromorphologique du bassin versant de la Brèche [0300000323]. Les étapes dans la production et la valorisation des données sont les suivantes :

1. Programmation annuelle de l'AESN pour le suivi physicochimique sur 3 stations RCO (année n-1) ;
2. Programmation annuelle des suivis hydromorphologique et hydrobiologique sur 13 stations RCO (année n-1) ;
3. Edition de bons de commande pour les prestations externes (physicochimie et hydrobiologie) ;
4. Réalisation de campagne de suivi des paramètres hydromorphologiques en régie et bancarisation des données ;
5. Valorisation des résultats.

Action MDA01

Action MDA 01 - Aménagement d'un point d'abreuvement

Commune : Saint-Rémy en l'Eau

EPCI : Plateau Picard

Cours d'eau : L'Arré

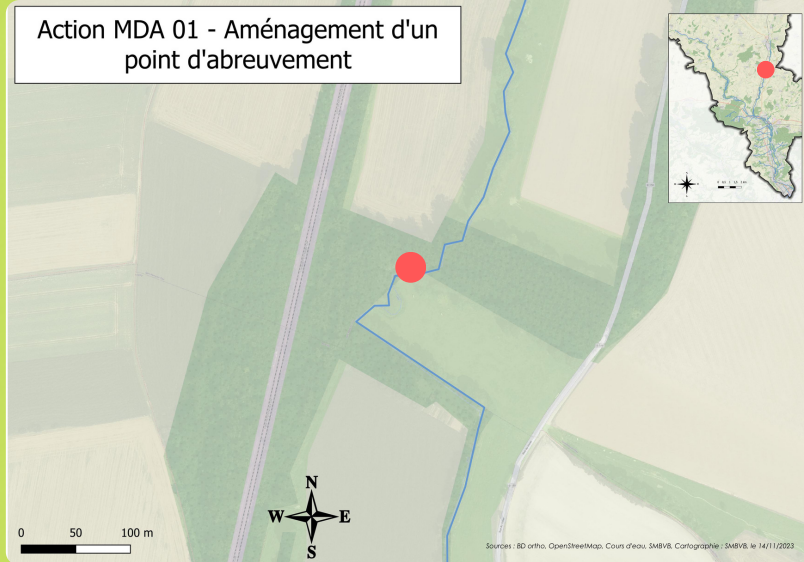
Coût prévisionnel : 5 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

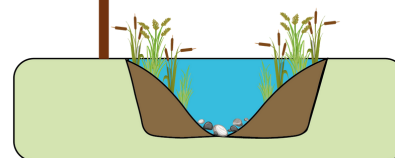
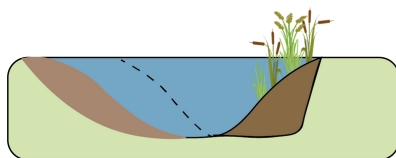
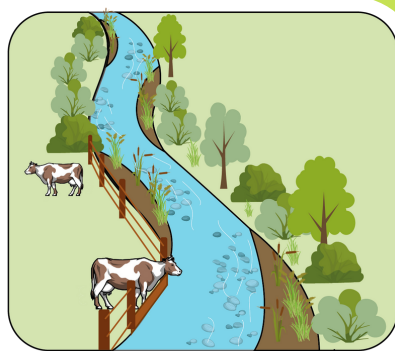
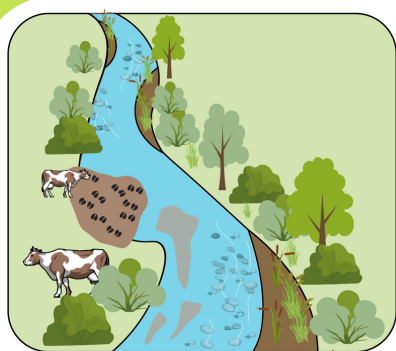
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel
2025

Linéaire de clôture : 20 m
Nombre d'abreuvoir : 1
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques
Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

La divagation des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau crée des dysfonctionnements hydromorphologiques et physico-chimiques à cause du piétinement qui dégrade les berges qui s'érodent et favorise la production de Matières En Suspension. Les abreuvoirs et les mises en défens permettent de limiter l'accès des troupeaux qui pâturent aux berges des cours d'eau et ainsi de supprimer ces désagréments.

Descriptif et méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne un aménagement (un point d'abreuvement) adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux : Retalutage d'une berge en pente douce, mise en place d'une descente aménagée stabilisée en pied de berge par deux madriers superposés et remise en état du site ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : A regrouper avec l'action MEA05

MDA01

Mise en défens et abreuvoirs

Action MDA02

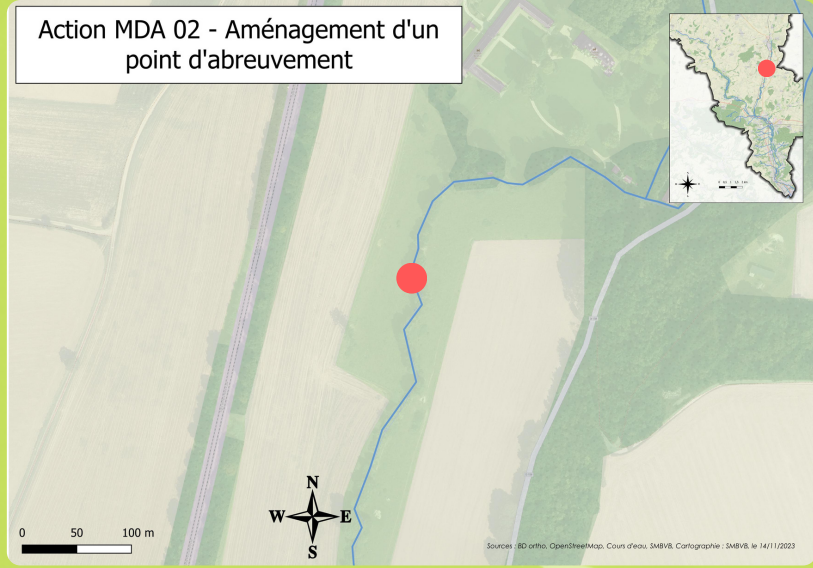
Action MDA 02 - Aménagement d'un point d'abreuvement



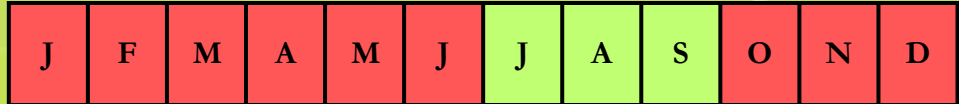
Commune : Saint-Rémy en l'Eau
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 5 000 € TTC
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

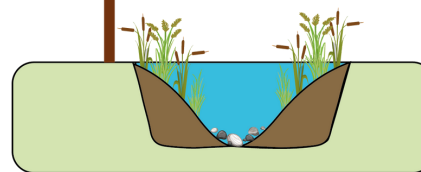
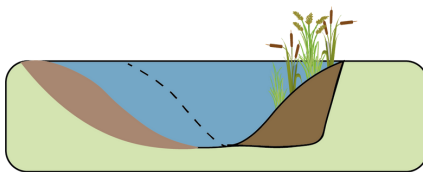
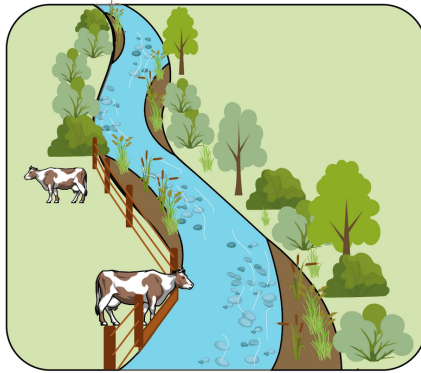
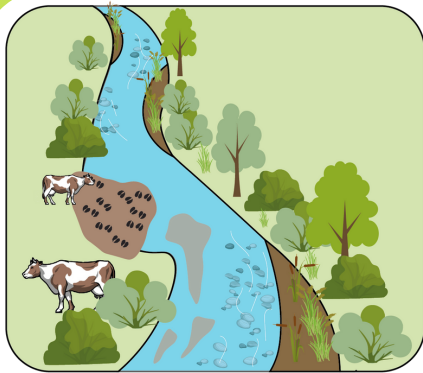
Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire de clôture : 20 m
Nombre d'abreuvoir : 1
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques
Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

La divagation des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau crée des dysfonctionnements hydromorphologiques et physico-chimiques à cause du piétinement qui dégrade les berges qui s'érodent et favorise la production de Matières En Suspension. Les abreuvoirs et les mises en défens permettent de limiter l'accès des troupeaux qui pâturent et ainsi de supprimer ces désagréments.

Descriptif et méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne un aménagement (un point d'abreuvement) adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux : Retalutage d'une berge en pente douce, mise en place d'une descente aménagée stabilisée en pied de berge par deux madriers superposés et remise en état du site ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Action MDA03

Commune : Avrechy

EPCI : Plateau Picard

Cours d'eau : L'Arré

Coût prévisionnel : 5 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

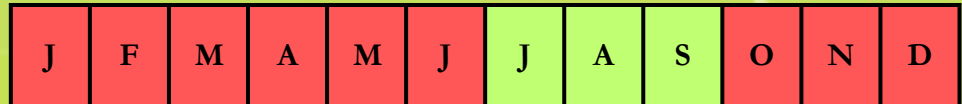
Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

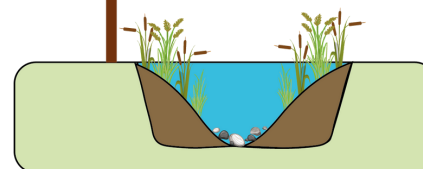
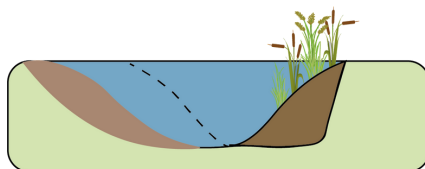
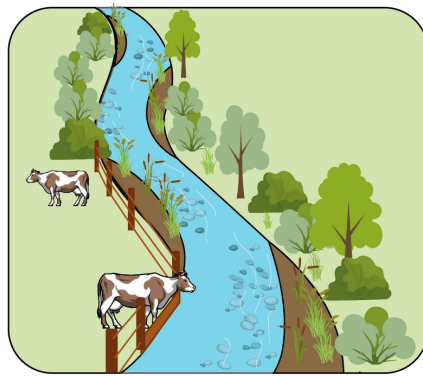
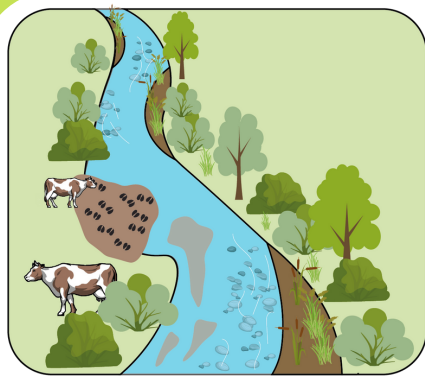
Action MDA 03 - Passage à gué à fermer



Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel
2025

Linéaire de clôture : 25 m
Nombre d'abreuvoir : 0
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques
Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

La divagation des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau crée des dysfonctionnements hydromorphologiques et physico-chimiques à cause du piétinement qui dégrade les berges qui s'érodent et favorise la production de Matières En Suspension. La mise en défens permet de limiter l'accès des troupeaux qui pâturent au cours d'eau et ainsi de supprimer ces désagréments.

Descriptif et méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB procède à une mise en défens de l'Arré au droit d'un ancien passage à gué. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux : Mise en œuvre d'une clôture ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Action MDA04

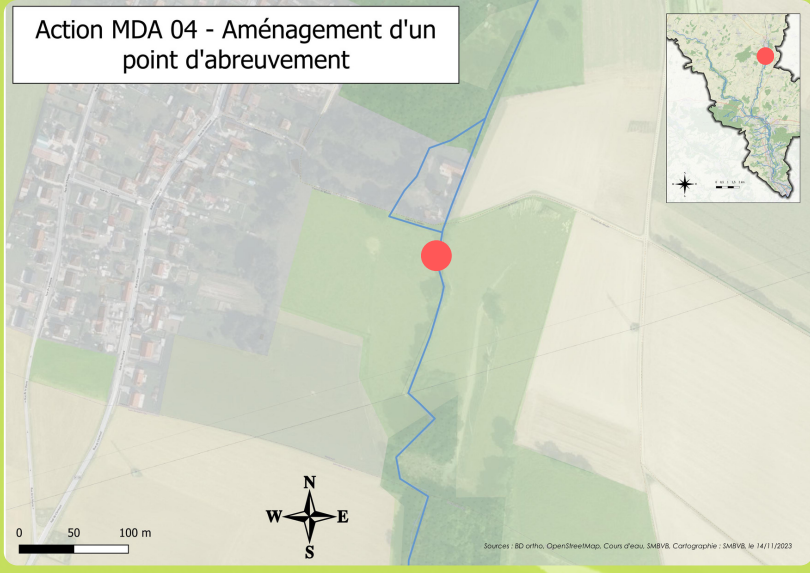
Action MDA 04 - Aménagement d'un point d'abreuvement



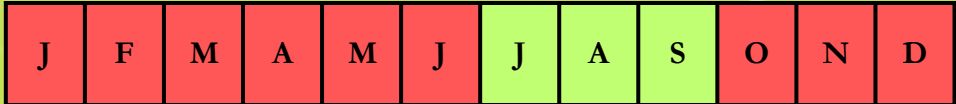
Commune : Saint-Rémy en l'Eau
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 5 000 € TTC
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



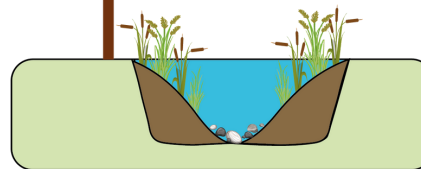
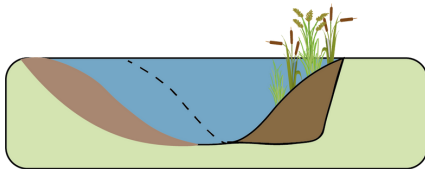
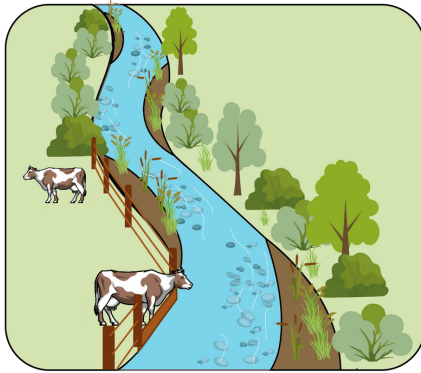
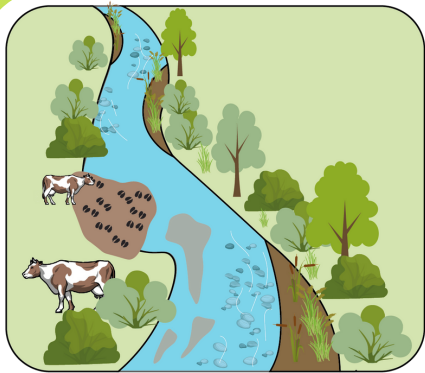
Période de travaux



MDA04

Mise en défens et abreuvoirs

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire de clôture : 10 m
Nombre d'abreuvoir : 1
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques
Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

La divagation des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau crée des dysfonctionnements hydromorphologiques et physico-chimiques à cause du piétinement qui dégrade les berges qui s'érodent et favorise la production de Matières En Suspension. Les abreuvoirs et les mises en défens permettent de limiter l'accès des troupeaux qui pâturent et ainsi de supprimer ces désagréments.

Descriptif et méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne un aménagement (un point d'abreuvement) adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux : Retalutage d'une berge en pente douce, mise en place d'une descente aménagée stabilisée en pied de berge par deux madriers superposés et remise en état du site ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

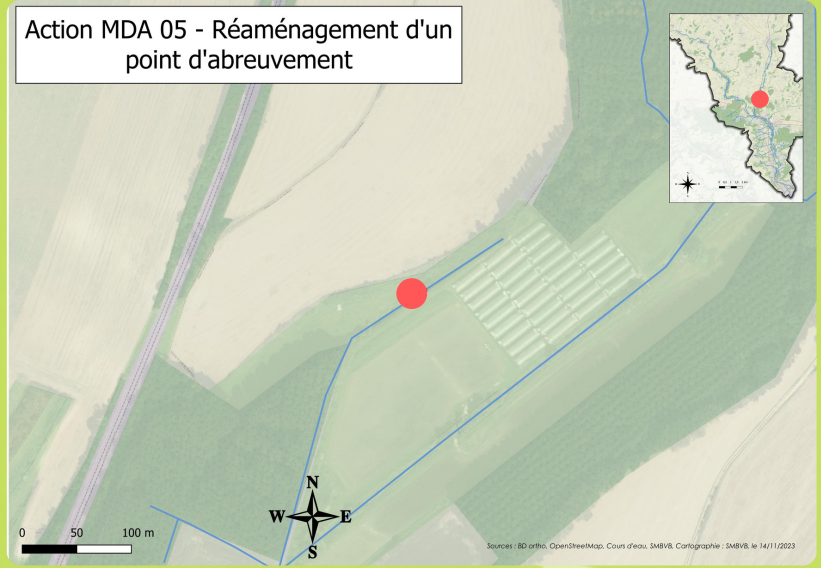
Action MDA05

Commune : Airion
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : Ru des cressonnières d'Airion
Coût prévisionnel : 5 000 € TTC
Financeurs :

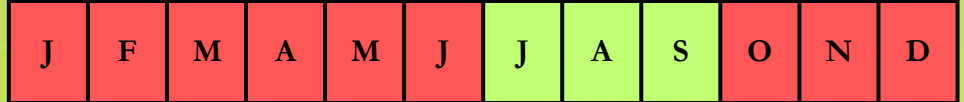
- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Action MDA 05 - Réaménagement d'un point d'abreuvement



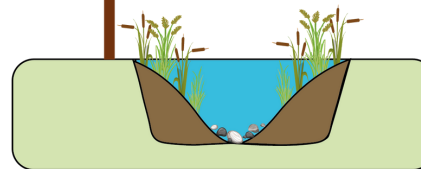
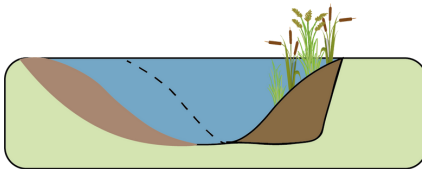
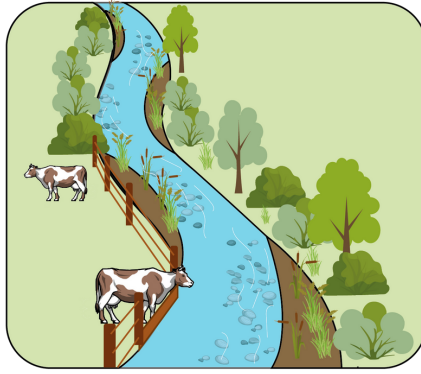
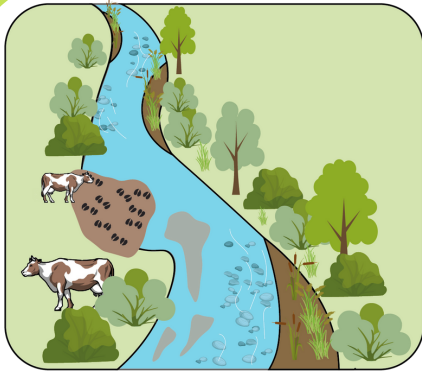
Période de travaux



MDA05

Mise en défens et abreuvoirs

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire de clôture : 50 m
Nombre d'abreuvoir : 1
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques
Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

La divagation des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau crée des dysfonctionnements hydromorphologiques et physico-chimiques à cause du piétinement qui dégrade les berges qui s'érodent et favorise la production de Matières En Suspension. Les abreuvoirs et les mises en défens permettent de limiter l'accès des troupeaux qui pâturent et ainsi de supprimer ces désagréments.

Descriptif et méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne un aménagement (un point d'abreuvement) adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux : Retalutage d'une berge en pente douce, mise en place d'une descente aménagée stabilisée en pied de berge par deux madriers superposés et remise en état du site ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Action MDA06

Action MDA 06 - Aménagement d'un point d'abreuvement

Commune : Avrechy

EPCI : Plateau Picard

Cours d'eau : L'Arré

Coût prévisionnel : 5 000 € TTC

Financeurs :

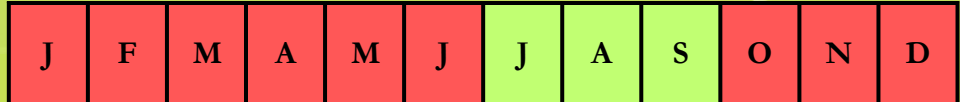
- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

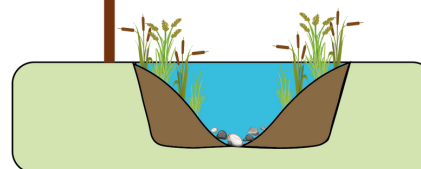
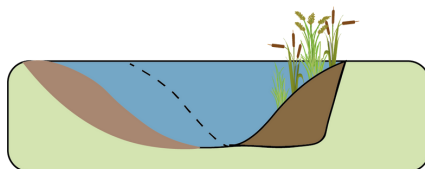
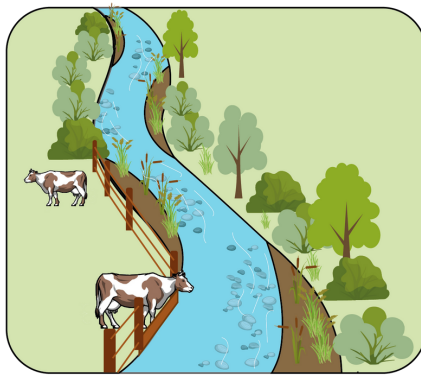
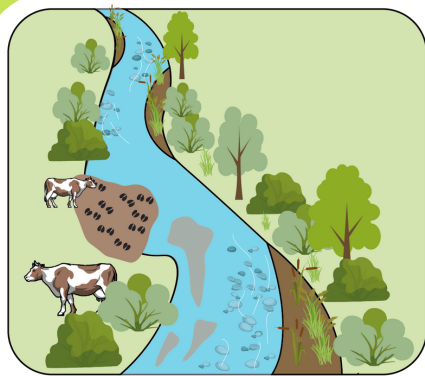
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire de clôture : 10 m
Nombre d'abreuvoir : 1
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques
Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

La divagation des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau crée des dysfonctionnements hydromorphologiques et physico-chimiques à cause du piétinement qui dégrade les berges qui s'érodent et favorise la production de Matières En Suspension. Les abreuvoirs et les mises en défens permettent de limiter l'accès des troupeaux qui pâturent et ainsi de supprimer ces désagréments.

Descriptif et méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne un aménagement (un point d'abreuvement) adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux : Retalutage d'une berge en pente douce, mise en place d'une descente aménagée stabilisée en pied de berge par deux madriers superposés et remise en état du site ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Action MDA07

Commune : Valescourt

EPCI : Plateau Picard

Cours d'eau : Ru du marais de Valescourt

Coût prévisionnel : 5 000 € TTC

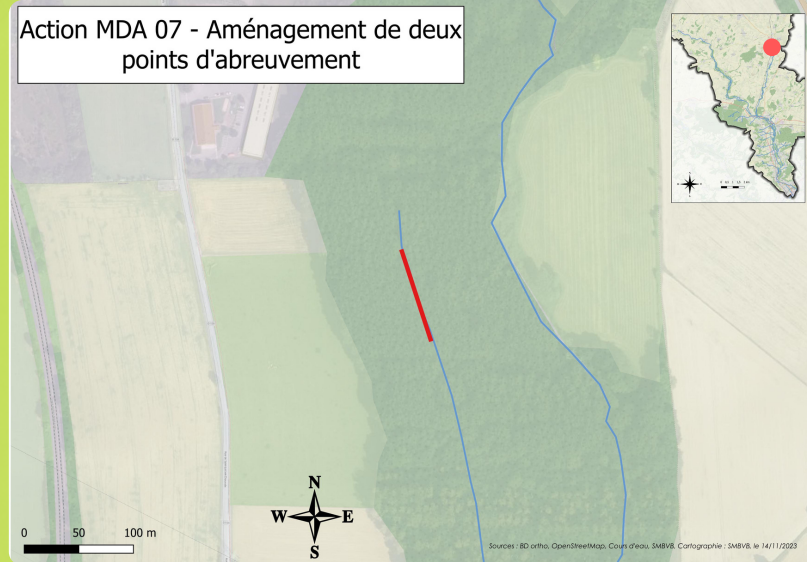
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

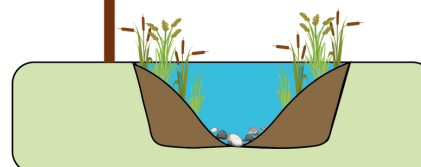
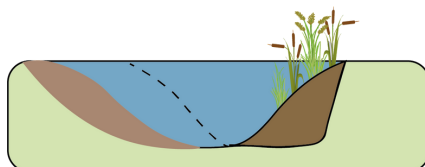
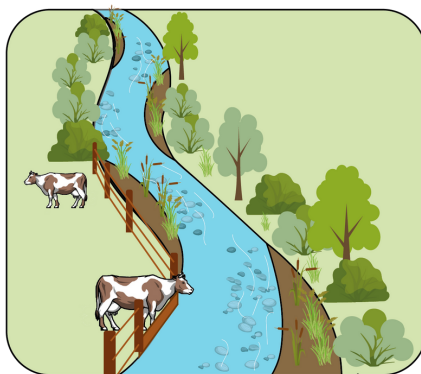
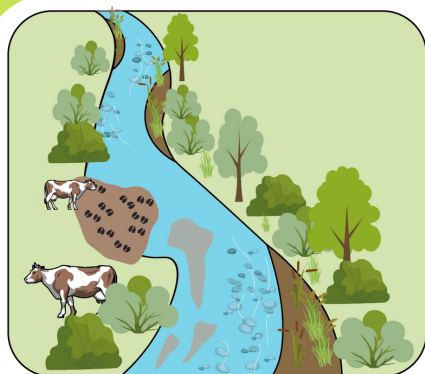
Action MDA 07 - Aménagement de deux points d'abreuvement



Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel
2025

Linéaire de clôture : 50 m
Nombre d'abreuvoir : 1
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques
Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

La divagation des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau crée des dysfonctionnements hydromorphologiques et physico-chimiques à cause du piétinement qui dégrade les berges qui s'érodent et favorise la production de Matières En Suspension. Les abreuvoirs et les mises en défens permettent de limiter l'accès des troupeaux qui pâturent et ainsi de supprimer ces désagréments.

Descriptif et méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne un aménagement (un point d'abreuvement) adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux : Retalutage d'une berge en pente douce, mise en place d'une descente aménagée stabilisée en pied de berge par deux madriers superposés et remise en état du site ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Action MDA08

Action MDA 08 - Aménagement d'un point d'abreuvement



Commune : Avrechy

EPCI : Plateau Picard

Cours d'eau : L'Arré

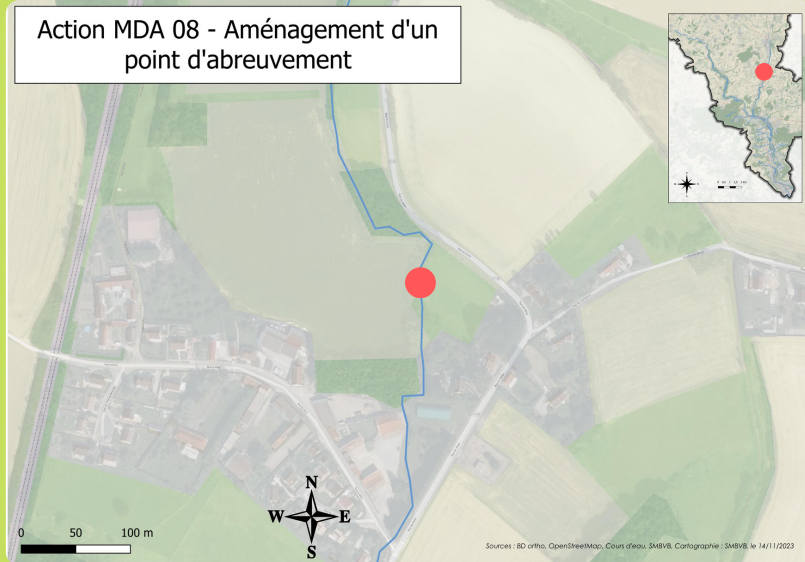
Coût prévisionnel : 5 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

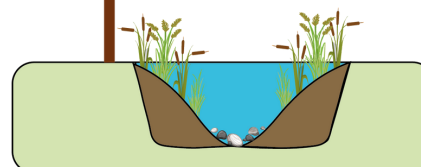
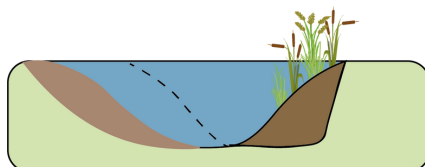
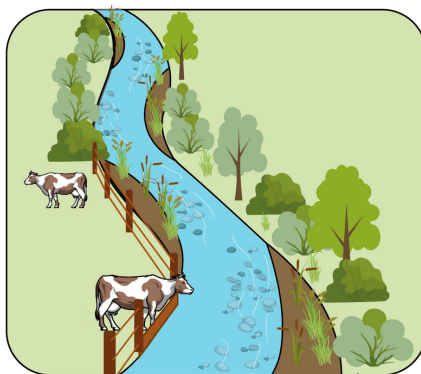
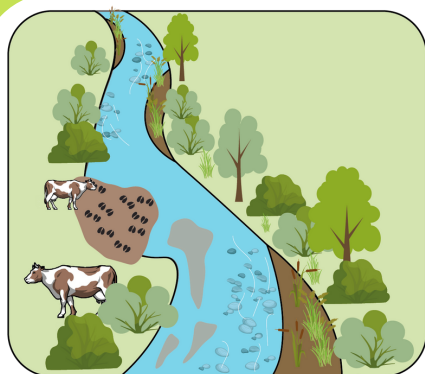
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel
2025

Linéaire de clôture : 10 m
Nombre d'abreuvoir : 1
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques
Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

La divagation des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau crée des dysfonctionnements hydromorphologiques et physico-chimiques à cause du piétinement qui dégrade les berges qui s'érodent et favorise la production de Matières En Suspension. Les abreuvoirs et les mises en défens permettent de limiter l'accès des troupeaux qui pâturent et ainsi de supprimer ces désagréments.

Descriptif et méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne un aménagement (un point d'abreuvement) adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux : Retalutage d'une berge en pente douce, mise en place d'une descente aménagée stabilisée en pied de berge par deux madriers superposés et remise en état du site ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

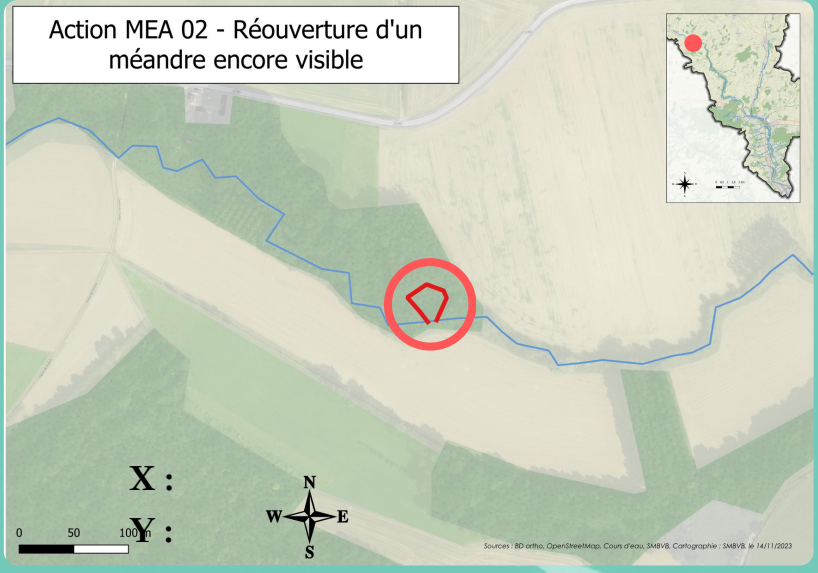
Action MEA02

Action MEA 02 - Réouverture d'un méandre encore visible



MEA02

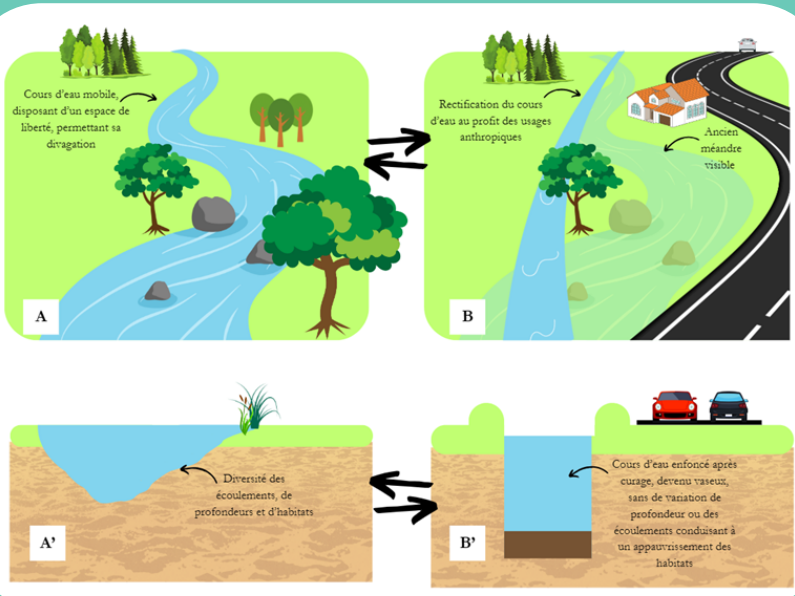
Commune : Montreuil-sur-Brèche
 EPCI : Oise Picarde
 Cours d'eau : La Brèche
 Coût prévisionnel : 40 000 € TTC
 Financeurs :
 • Agence de l'Eau 80%
 • SMBVB 20%
 Cadre réglementaire : DIG et DLE
 Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Période de travaux

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique du milieu



Calendrier prévisionnel 2026

Linéaire restauré : 140 m
 Conception : Interne
 Suivi travaux : Interne
 Indicateurs :
 • Inventaire faune flore localisé
 • Paramètres hydromorphologiques
 Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Méandre

Intérêt

La rectification des cours d'eau pour faciliter l'aménagement du territoire et les usages a été source de dysfonctionnements hydromorphologiques qui peuvent être atténués en restaurant les anciens cheminements naturels de la rivière. La restauration de méandres permet de diversifier la forme, les écoulements et les habitats du milieu permettant ainsi d'améliorer la qualité écologique de la rivière.

Descriptif et méthodologie

Le diagnostic a montré lors de la prospection en 2018, que le méandre en rive gauche de la Brèche est encore accessible. Les travaux permettraient de restaurer un linéaire de 95m au lieu de 10m aujourd'hui. Il s'agit dans un premier temps de vérifier la faisabilité du projet (cours d'eau non perché et accord du propriétaire) avant la signature des conventions. Le SMBVB dimensionne en interne un aménagement adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis en comparant les cartes historiques successives ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant l'abattage et le dégagement de l'emprise du nouveau lit, le déblais remblais avec un terrassement optimisé, la remise en eau par pallier et la remise en état du site ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action MEA04

Action MEA 04 - Reouverture d'un ancien méandre à l'aval de Litz



Commune : Litz

EPCI : Agglomération du Beauvaisis

Cours d'eau : La Brèche

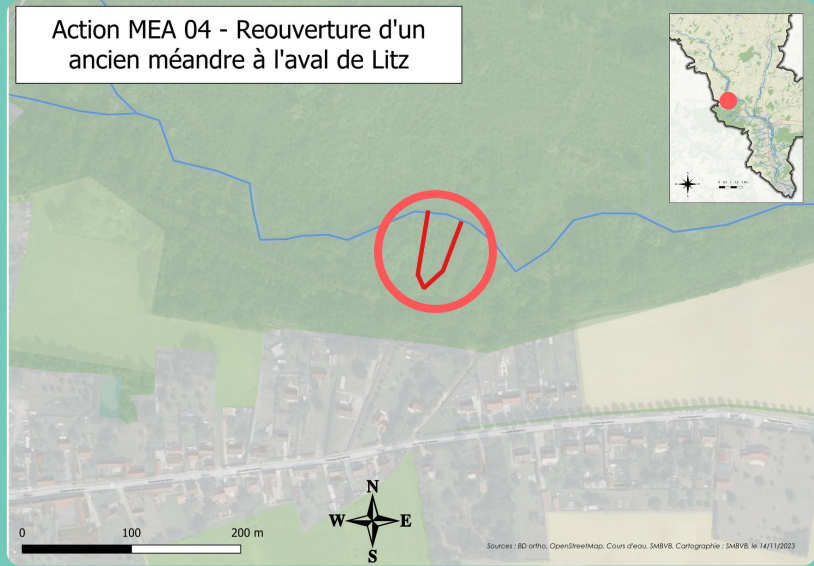
Coût prévisionnel : 40 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

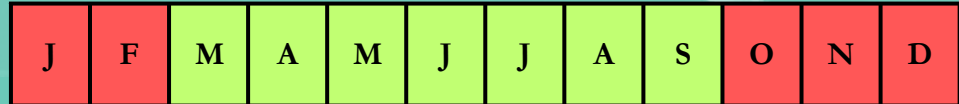
Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

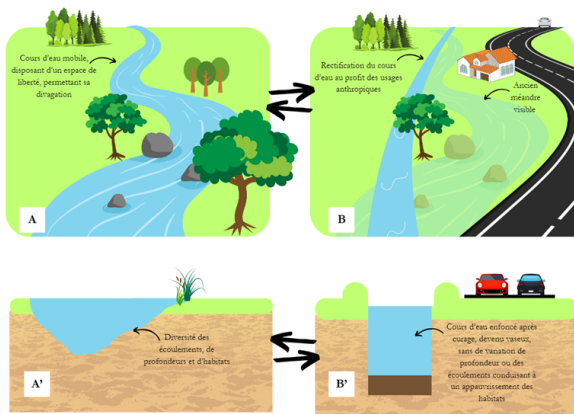


MEA04

Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique du milieu



Calendrier prévisionnel

2027

Linéaire restauré : 170 m

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Méandre

Intérêt

La rectification des cours d'eau pour faciliter l'aménagement du territoire et les usages a été source de dysfonctionnements hydromorphologiques qui peuvent être atténués en restaurant les anciens cheminements naturels de la rivière. La restauration de méandres permet de diversifier la forme, les écoulements et les habitats du milieu permettant ainsi d'améliorer la qualité écologique de la rivière.

Descriptif et méthodologie

La prospection terrain lors du diagnostic de 2018 a mis en évidence l'existence d'un méandre visible sur le terrain et en photographie aérienne en rive droite de l'actuelle Brèche. Sa restauration permettrait de remettre en eau un linéaire d'environ 60m au lieu de 30m actuellement. Il s'agit dans un premier temps de vérifier la faisabilité du projet (cours d'eau non perché et accord du propriétaire) avant la signature des conventions. Le SMBVB dimensionne en interne un aménagement adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis en comparant les cartes historiques successives ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant l'abattage et le dégagement de l'emprise du nouveau lit, le déblais remblais avec un terrassement optimisé, la remise en eau par pallier et la remise en état du site ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : La réalisation de cette action est conditionnée à l'abaissement de la ligne d'eau au droit du Moulin d'en haut (RCE35)

Action MEA05

Action MEA 05 - Réaménagement d'un méandre

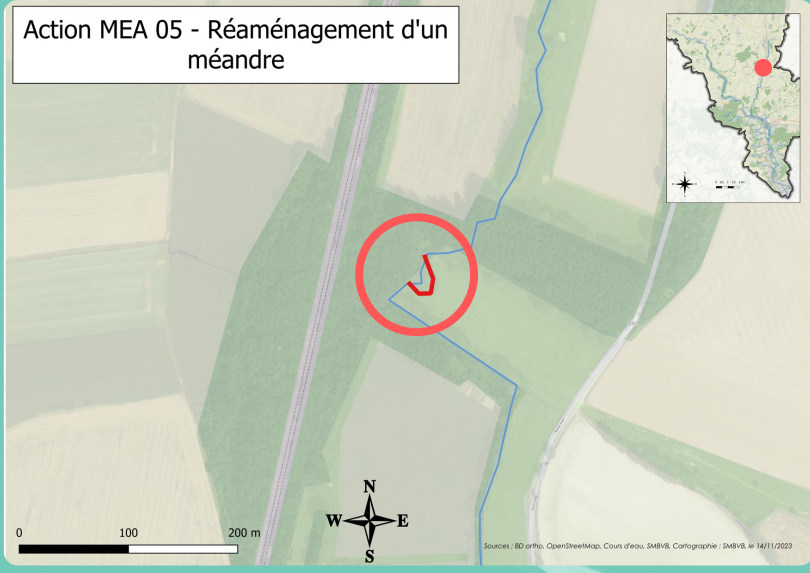


MEA05

Commune : Saint-Rémy en l'Eau
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 40 000 € TTC
Financeurs :

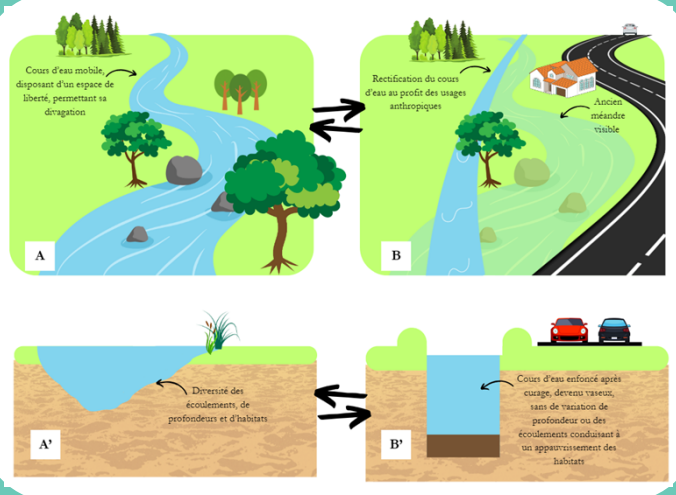
- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux											
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique du milieu



Calendrier prévisionnel 2029

Linéaire restauré : 80 m
 Conception : Interne
 Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Méandre

Intérêt

La rectification des cours d'eau pour faciliter l'aménagement du territoire et les usages a été source de dysfonctionnements hydromorphologiques qui peuvent être atténués en restaurant les anciens cheminements naturels de la rivière. La restauration de méandres permet de diversifier la forme, les écoulements et les habitats du milieu permettant ainsi d'améliorer la qualité écologique de la rivière.

Descriptif et méthodologie

Ce méandre est très marqué sur le terrain et en photographie aérienne. Il borde une pâture ce qui laisse une approche intéressante pour convaincre le propriétaire avec la mise en œuvre d'un abreuvoir. Le méandre est en rive gauche de l'actuel cours d'eau. Il permettrait de restaurer un linéaire d'environ 60m au lieu de 30m actuellement. Il s'agit dans un premier temps de vérifier la faisabilité du projet (cours d'eau non perché et accord du propriétaire) avant la signature des conventions. Le SMBVB dimensionne en interne un aménagement adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis en comparant les cartes historiques successives ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant l'abattage et le dégagement de l'emprise du nouveau lit, le déblais remblais avec un terrassement optimisé, la remise en eau par pallier et la remise en état du site ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action MEA07

Action MEA 07 - Reméandrage dans le marais

Commune : Liancourt
 EPCI : Vallée Dorée
 Cours d'eau : La Béronnelle Inférieure
 Coût prévisionnel : 300 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

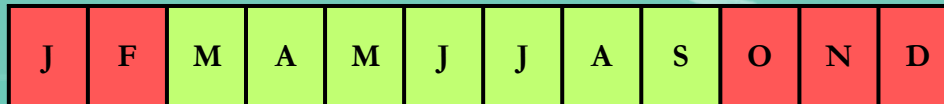
Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

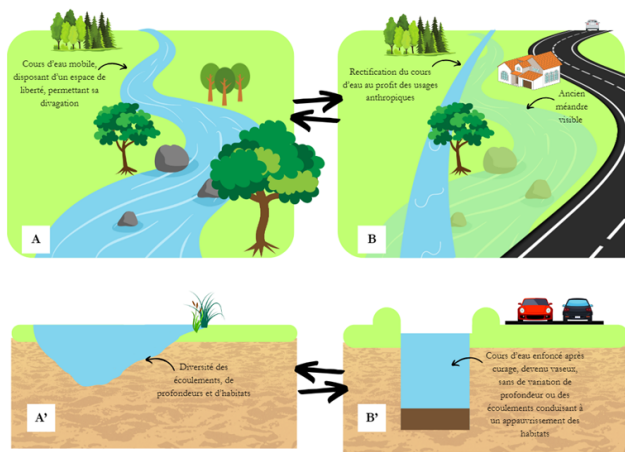


MEA07

Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique du milieu



Calendrier prévisionnel

2028

Linéaire restauré : 700 m

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Méandre

Intérêt

La rectification des cours d'eau pour faciliter l'aménagement du territoire et les usages a été source de dysfonctionnements hydromorphologiques qui peuvent être atténués en restaurant les anciens cheminements naturels de la rivière. La restauration de méandres permet de diversifier la forme, les écoulements et les habitats du milieu permettant ainsi d'améliorer la qualité écologique de la rivière.

Descriptif et méthodologie

Cette action nécessite de préciser le talweg réel du cours d'eau. Les méandres restaurés devront permettre d'améliorer la connexion avec la zone humide annexe sur la partie amont. Les débordements devront être contrôlés sur la partie aval où les berges sont urbanisées. Une étude globale permettrait de définir la meilleure solution à retenir. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis en comparant les cartes historiques successives ;
2. Consultation des propriétaires en phase ESQ ;
3. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
4. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
5. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
6. Phase travaux comprenant l'abattage et le dégagement de l'emprise du nouveau lit, le déblais remblais avec un terrassement optimisé, la remise en eau par pallier et la remise en état du site ;
7. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : Il semble opportun de regrouper les actions REH51, RCE32 et MEA07.

Action MEA08

Commune : Villers-Saint-Paul
 EPCI : Creil Sud Oise
 Cours d'eau : La Brèche
 Coût prévisionnel : 50 000 € TTC
 Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

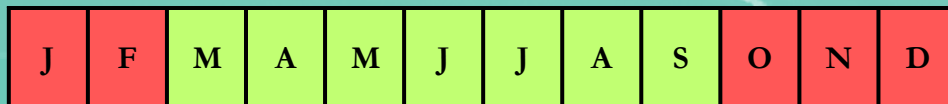
Cadre réglementaire : DIG et DLE
 Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Action MEA 08 - Réouverture d'un méandre encore visible

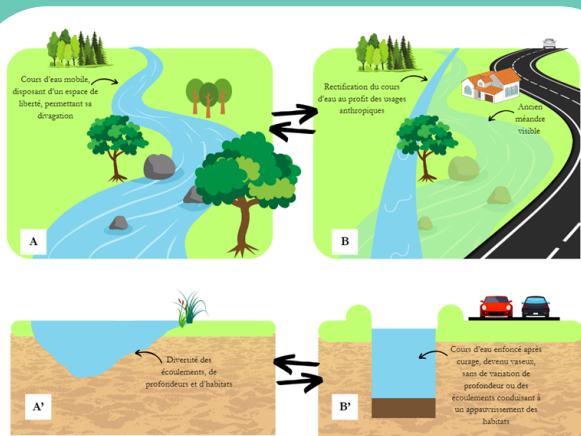


MEA08

Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique du milieu



Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire restauré : 160 m

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Méandre

Intérêt

La rectification des cours d'eau pour faciliter l'aménagement du territoire et les usages a été source de dysfonctionnements hydromorphologiques qui peuvent être atténués en restaurant les anciens cheminements naturels de la rivière. La restauration de méandres permet de diversifier la forme, les écoulements et les habitats du milieu permettant ainsi d'améliorer la qualité écologique de la rivière.

Descriptif et méthodologie

En aval du moulin Barrière dont les différents seuils ont été effacés et où la Brèche hérite d'un tracé rectiligne qui peut être modifié pour un gain hydromorphologique par le biais de la restauration d'un méandre encore visible sur le terrain et se situant en rive gauche de l'actuel tracé. Il s'agit dans un premier temps de vérifier la faisabilité du projet (cours d'eau non perché et accord du propriétaire) avant la signature des conventions. Le SMBVB dimensionne en interne un aménagement adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis en comparant les cartes historiques successives ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant l'abattage et le dégagement de l'emprise du nouveau lit, le déblais remblais avec un terrassement optimisé, la remise en eau par pallier et la remise en état du site ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : A regrouper avec l'action REH24

Action RCE05

Action RCE 05 - Barrage de Hatton,
site Coopérative Agora



Commune : Essuiles

EPCI : Plateau Picard

Cours d'eau : La Brèche

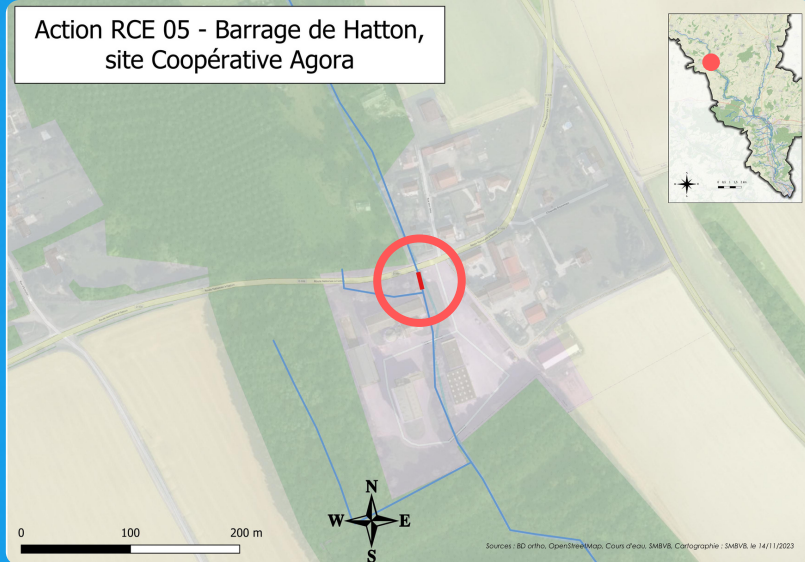
Coût prévisionnel : 280 000 € TTC

Financeurs :

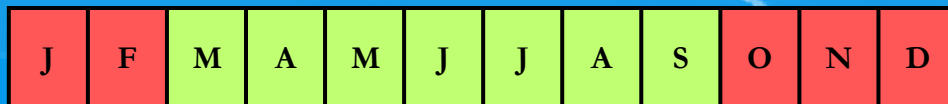
- Agence de l'Eau 90%
- FEDER 10%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

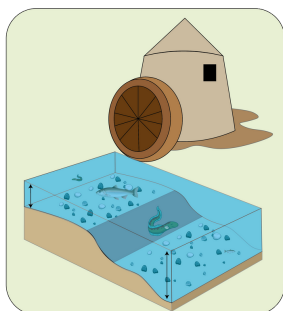
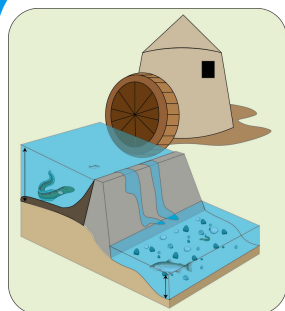
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Type d'ouvrage : 4 vannes en bon état

Hauteur de chute : 1,75 m

Identifiant ROE : 31045

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

14ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Une étude est en cours et a permis d'atteindre la phase AVP et de faire émerger une solution pour une remise en fond de vallée du cours d'eau. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre compétent élabore un projet adapté au contexte hydromorphologique tout en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

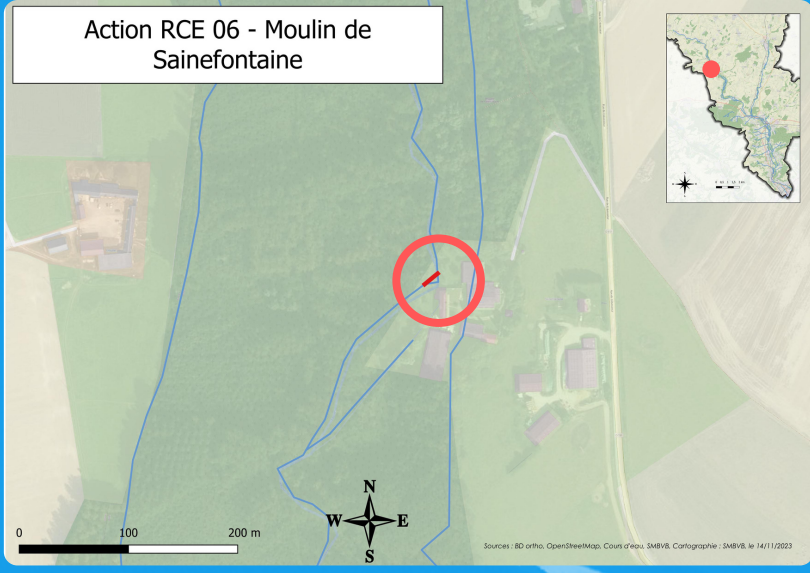
1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RCE06

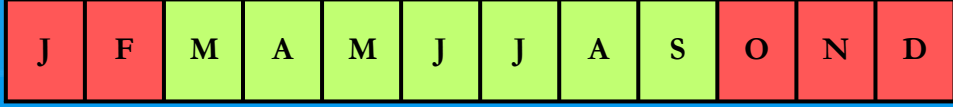
Action RCE 06 - Moulin de Sainefontaine



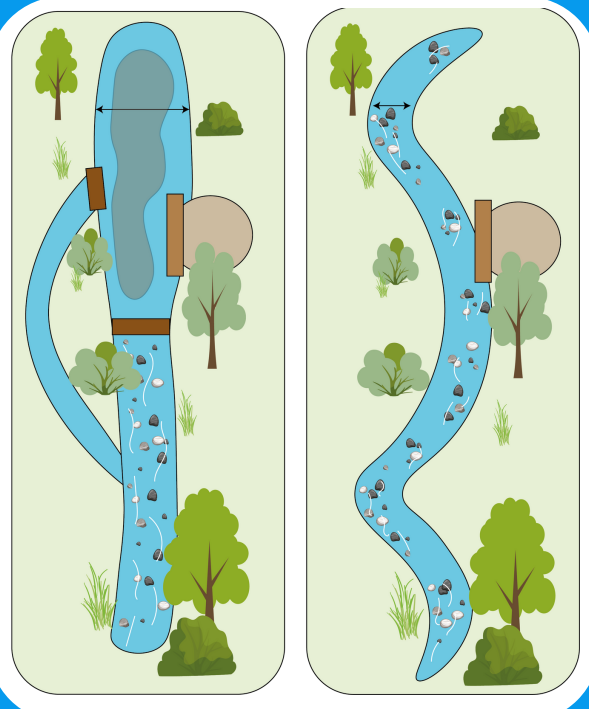
Commune : Bulles
 EPCI : Plateau Picard
 Cours d'eau : La Brèche
 Coût prévisionnel : 310 000 € TTC
 Financeurs :
 • Agence de l'Eau 90%
 • FEDER 10%
 Cadre réglementaire : DIG et DLE
 Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Type d'ouvrage : 1 vanne manœuvrable en bon état
 Hauteur de chute : 1,43 m
 Identifiant ROE : 31049
 Conception : Externe
 Suivi travaux : Externe
 Indicateurs :
 • Inventaire faune flore localisé
 • Paramètres hydromorphologiques
 Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

13ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Il s'agirait de lancer une étude de faisabilité pour la RCE au droit de l'ouvrage. Un bras de contournement semble envisageable en rive droite pour gagner du linéaire et rattraper la pente en prenant en compte les usages en cours. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre compétent élabore un projet adapté au contexte hydromorphologique . Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE06
Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE07

Action RCE 07 - Moulin de Monceau



Commune : Bulles

EPCI : Plateau Picard

Cours d'eau : La Brèche

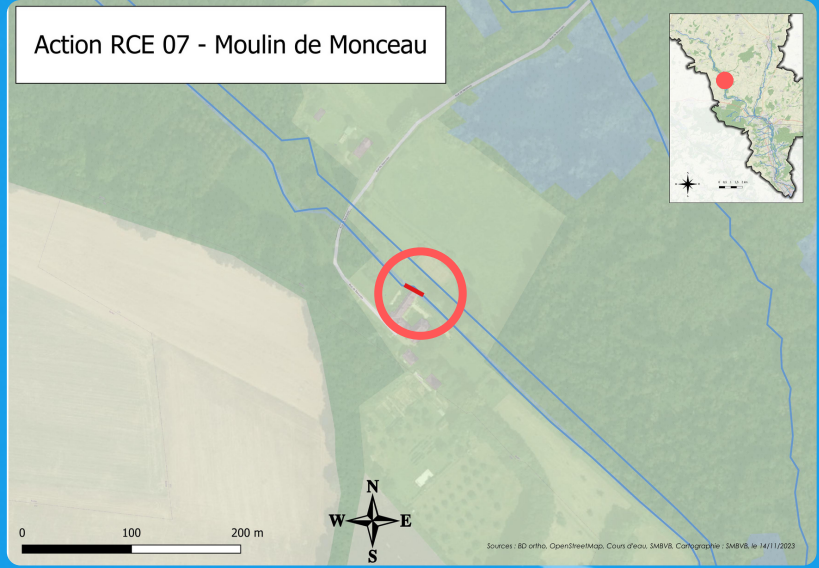
Coût prévisionnel : 120 000 € TTC

Financeurs :

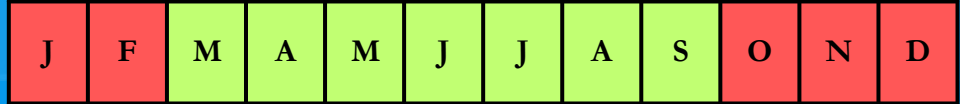
- Agence de l'Eau 90%
- FEDER 10%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

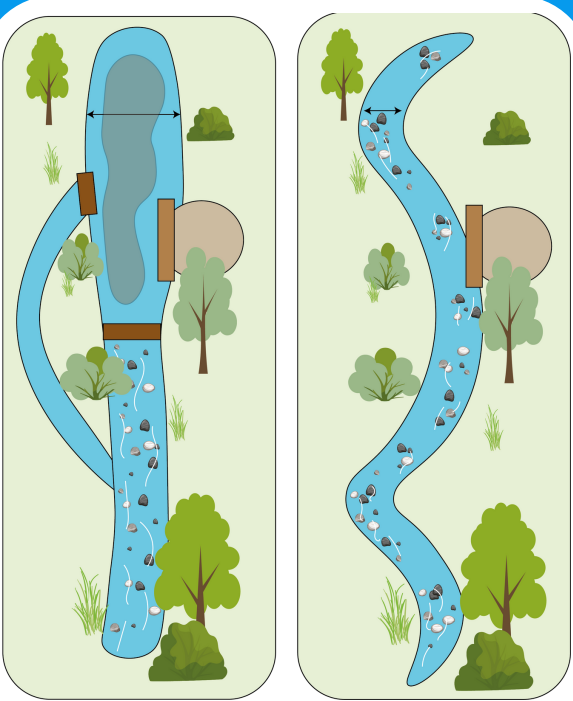
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Type d'ouvrage : 4 vannes levantes

Hauteur de chute : 0,27 m

Identifiant ROE : 42479

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

12ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Le seuil est totalement infranchissable vannes fermées, le bief est rectiligne large et très envasé. A minima, une étude permettrait d'évaluer la faisabilité d'une remise en fond de vallée ou une redynamisation des écoulements dans l'emprise actuelle de la Brèche si l'effacement des vannes levantes peut être envisagé. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre compétent élabore un projet adapté au contexte hydromorphologique tout en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RCE09

Action RCE 09 - Moulin de Wariville



Commune : Litz

EPCI : Agglomération du Beauvaisis

Cours d'eau : La Brèche

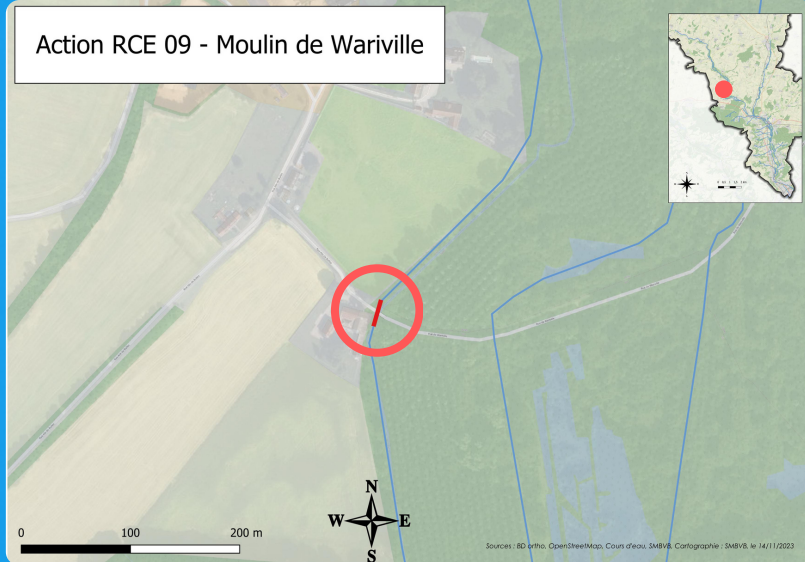
Coût prévisionnel : 310 000 € TTC

Financeurs :

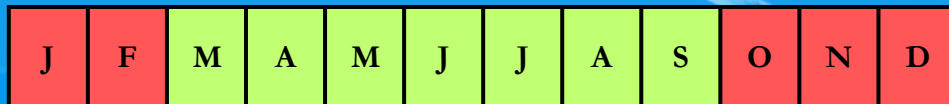
- Agence de l'Eau 90%
- FEDER 10%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

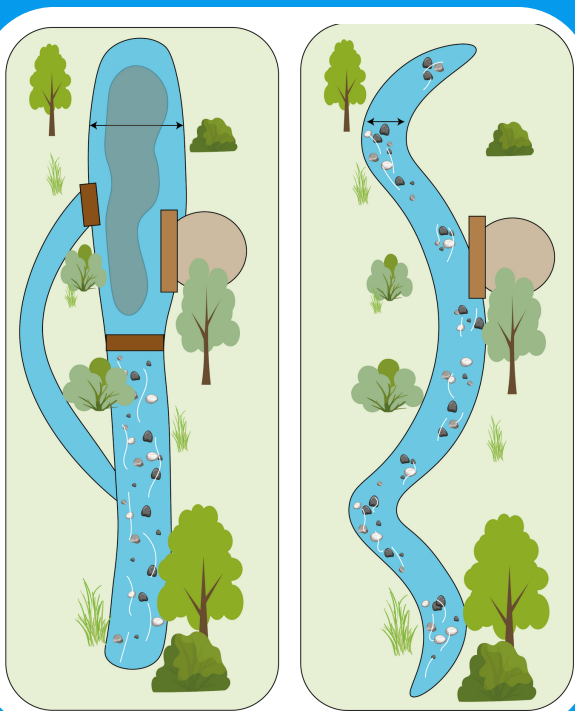
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Type d'ouvrage : Vestiges

Hauteur de chute : 1,32 m

Identifiant ROE : 31073

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

11ème seuil composant un obstacle aux écoulements sur la Brèche depuis l'Oise. Une étude devrait permettre d'étudier des solutions de RCE. Vue l'état d'abandon de l'ouvrage, il est envisageable d'effacer le seuil accompagné d'une réduction de la largeur du cours d'eau à minima. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre compétent élabore un projet adapté au contexte hydromorphologique tout en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RCE11

Action RCE 11 - Moulin du Metz



Commune : Avrechy

EPCI : Plateau Picard

Cours d'eau : La Brèche

Coût prévisionnel : 310 000 € TTC

Financeurs :

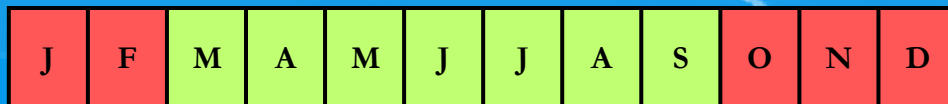
- Agence de l'Eau 90%
- FEDER 10%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

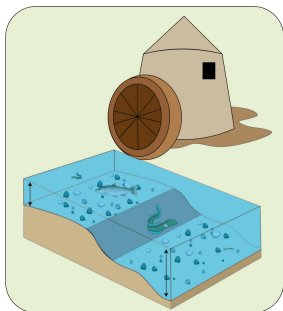
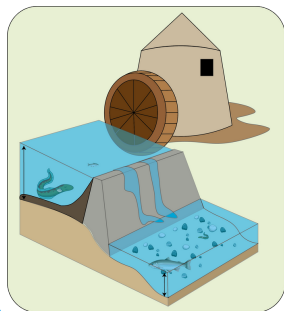
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Type d'ouvrage : 4 vannes non manœuvrables

Hauteur de chute : 2,02 m

Identifiant ROE : 34443

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

2ème ouvrage impactant sur l'Arré depuis la Brèche. Le talweg du bassin versant est en rive droite de son actuel emplacement. Un chenal de contournement peut être étudié entre d'autres solutions pour permettre la RCE dans l'espace disponible. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre compétent élabore un projet adapté au contexte hydromorphologique tout en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RCE12

Action RCE 12 - Aménagement du radier du pont du chemin du centre équestre



RCE12

Restauration de la Continuité Ecologique

Commune : Airion

EPCI : Plateau Picard

Cours d'eau : L'Arré

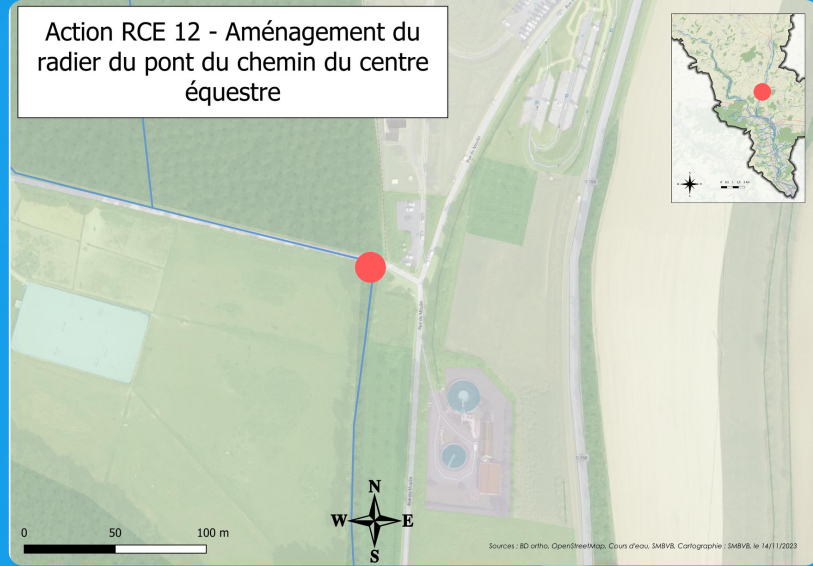
Coût prévisionnel : 3 000 € TTC

Financeurs :

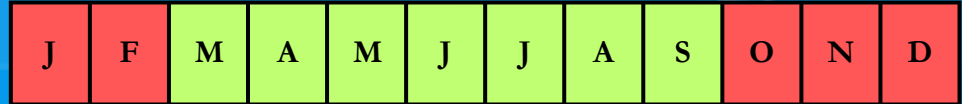
- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2028

Longueur de l'ouvrage : 10 m

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

Il s'agirait de créer une échancrure dans le radier de l'ouvrage avec un rattrapage de pente pour effacer la chute de 0,30 m environ (solution à minima). Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Création d'un modèle localisé ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE12 fait partie des ouvrages de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit des petits ouvrages du bassin versant de la Brèche. Les travaux peuvent être associés à l'action RCE13.

Action RCE13

Action RCE 13 - Moulin du centre équestre



RCE13

Restauration de la Continuité Ecologique

Commune : Airion

EPCI : Plateau Picard

Cours d'eau : L'Arré

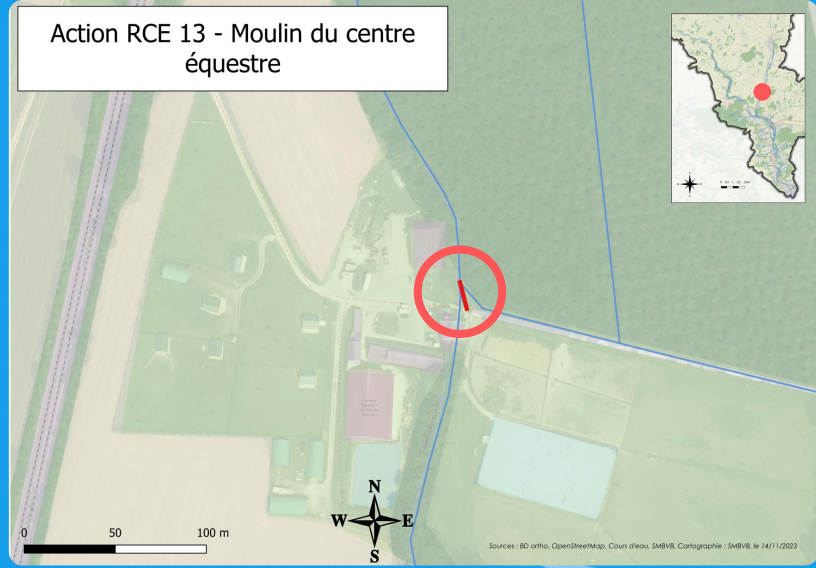
Coût prévisionnel : 120 000 € TTC

Financeurs :

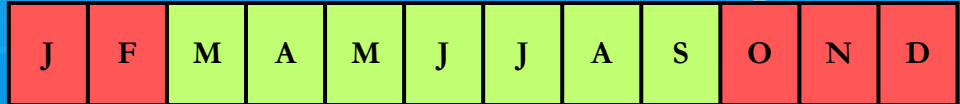
- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

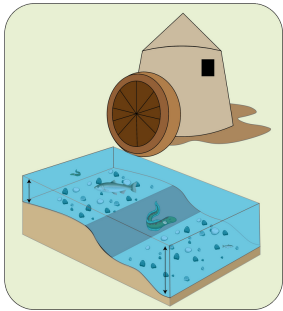
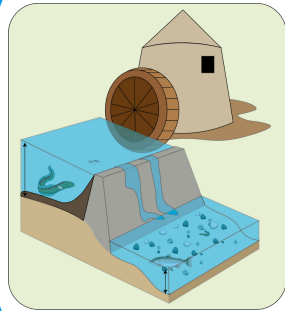
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Type d'ouvrage : Succession de chutes, vestiges

Hauteur de chute : 1,41 m

Identifiant ROE : 33660

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

1er ouvrage impactant sur l'Arré depuis la Brèche. Une étude devrait permettre de faire émerger une solution pour rattraper la hauteur de chute soit dans le périmètre du bras initial soit par un chenal de contournement. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre compétent élabore un projet adapté au contexte hydromorphologique tout en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : Les travaux peuvent être associés à l'action RCE12.

Action RCE14

Action RCE 14 - Aménagement
d'ouvrage sous la route
départementale 158



RCE14

Restauration de la Continuité Ecologique

Commune : Saint-Just-en-Chaussée

EPCI : Plateau Picard

Cours d'eau : L'Arré

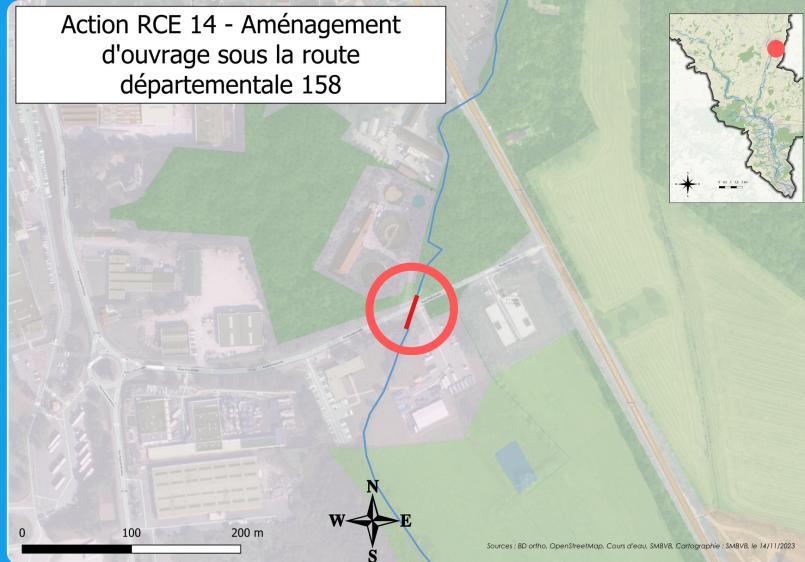
Coût prévisionnel : 20 000 € TTC

Financeurs :

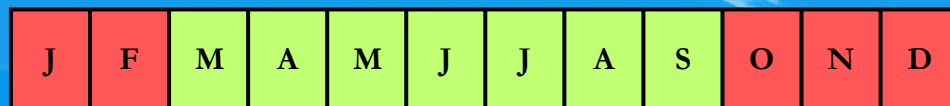
- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2025

Longueur de l'ouvrage : 40 m

Conception : Externe

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

La buse placée en dessous de la D158 crée une petite chute d'environ 0,2 m à la sortie de l'ouvrage. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Création d'un modèle localisé ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE14 fait partie des ouvrages de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit des petits ouvrages du bassin versant de la Brèche.

Action RCE16

Action RCE 16 - Moulin de
Saint-Rémy-en-l'eau



RCE16

Restauration de la Continuité Ecologique

Commune : Saint-Rémy en l'Eau

EPCI : Plateau Picard

Cours d'eau : L'Arré

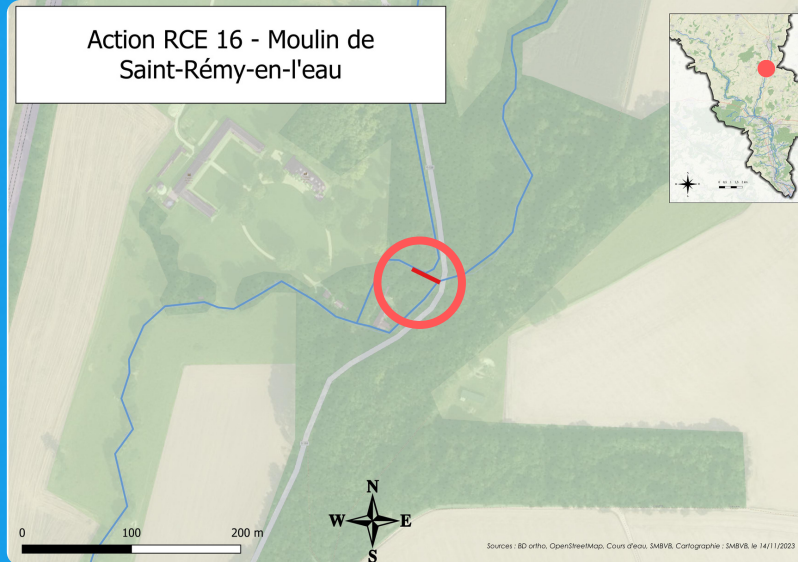
Coût prévisionnel : 310 000 € TTC

Financeurs :

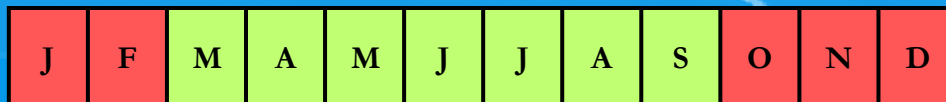
- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

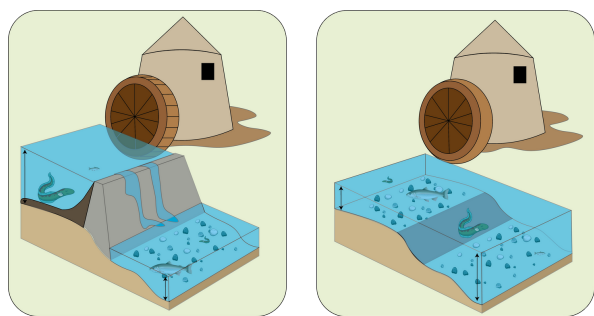
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Type d'ouvrage : 2 vannes et une roue en bon état et manœuvrables

Hauteur de chute : 3 m

Identifiant ROE : 33681/33697

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

3ème ouvrage sur l'Arré depuis la Brèche. La chute de 3 m doit être effacée ou contournée. Pour ce faire, il faudra étudier les solutions qui sont faisables dans l'emprise disponible avant la parcelle agricole. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre compétent élabore un projet adapté au contexte hydromorphologique tout en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RCE17

Action RCE 17 - Moulin de Valescourt



RCE17

Restauration de la Continuité Ecologique

Commune : Valescourt

EPCI : Plateau Picard

Cours d'eau : L'Arré

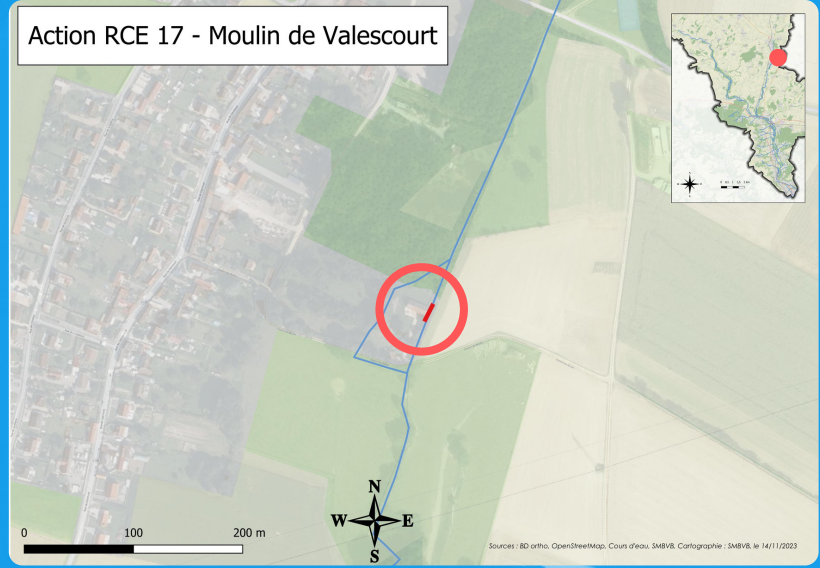
Coût prévisionnel : 110 000 € TTC

Financeurs :

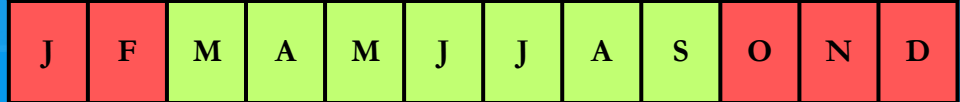
- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

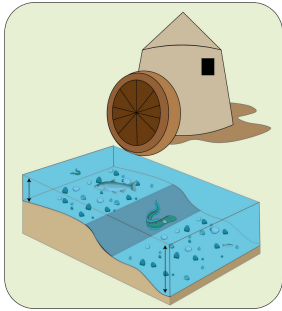
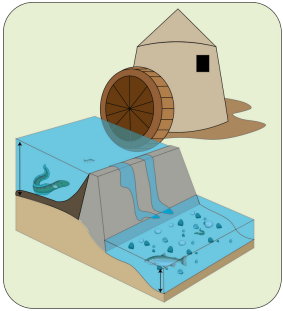
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Type d'ouvrage : Chutes successives (pas de vanne)

Hauteur de chute : 0,96 m

Identifiant ROE : 34444/94177

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

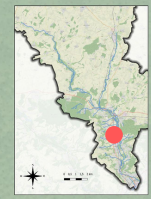
Descriptif et méthodologie

4ème ouvrage sur l'Arré depuis la Brèche. Une étude devrait permettre d'étudier la possibilité de contourner le seuil sous le bâti en passant dans l'emprise disponible. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre compétent élabore un projet adapté au contexte hydromorphologique tout en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RCE19

Action RCE 19 - Ouvrage sous la voie SNCF



RCE19

Restauration de la Continuité Ecologique

Commune : Breuil-le-Vert

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : Ru de Coutance

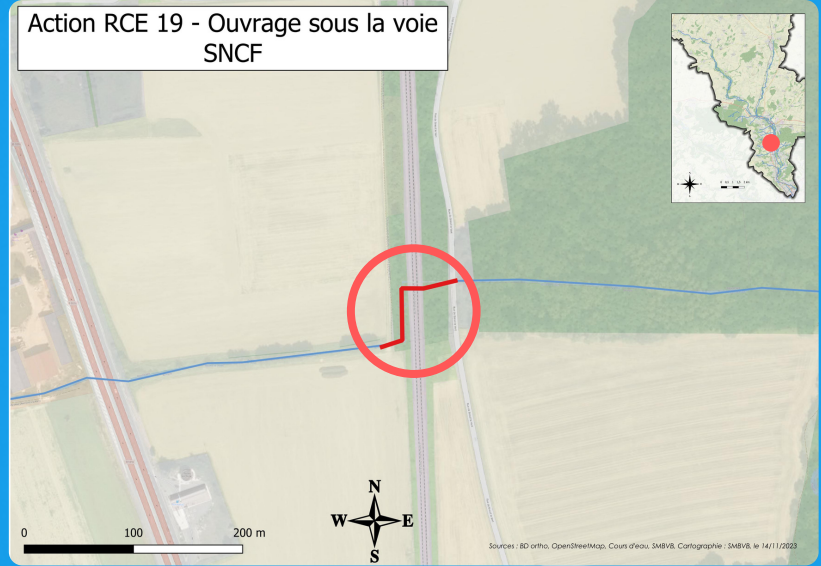
Coût prévisionnel : 20 000 € TTC

Financeurs :

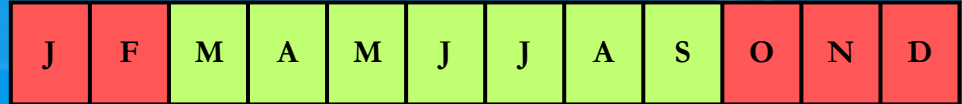
- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2029

Longueur de l'ouvrage : 125 m

Conception : Externe

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

Composé de deux ouvrages successifs, l'obstacle à l'écoulement est en partie sous la ligne de chemin de fer. Le tout mesure environ 40m et engendre une chute totale approximative de 0,9 m. Une étude devra permettre de préciser l'état du linéaire et de proposer une solution pour rétablir la continuité écologique au droit de l'ouvrage. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Création d'un modèle localisé ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE19 fait partie des ouvrages de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit des petits ouvrages du bassin versant de la Brèche.

Action RCE20

Commune : Breuil-le-Sec

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : La Brèche

Coût prévisionnel : 290 000 € TTC

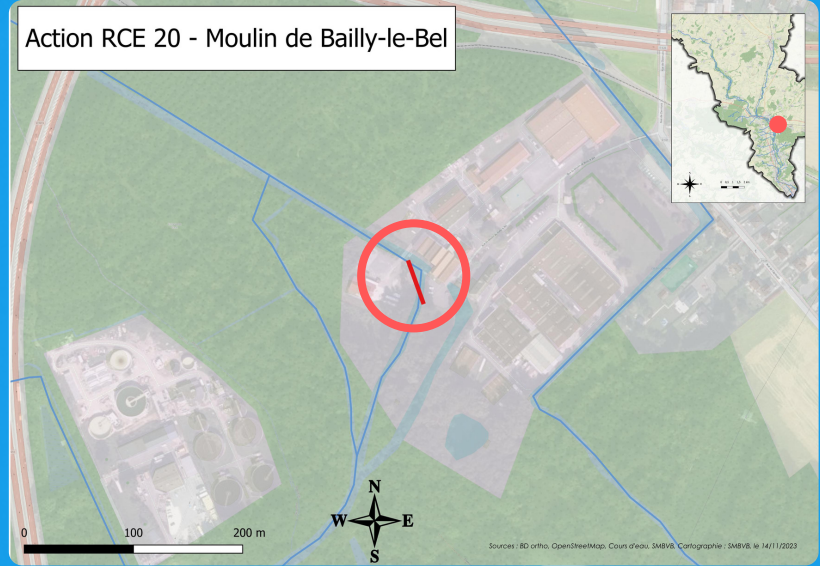
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

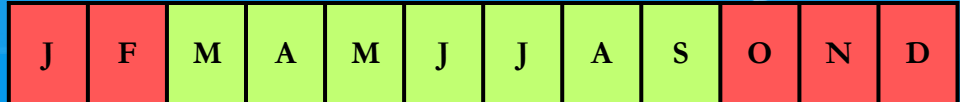
Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

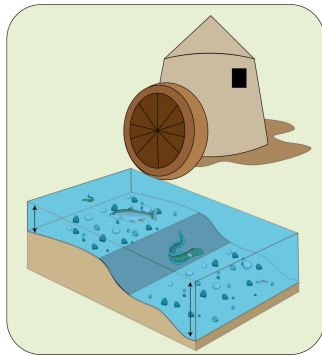
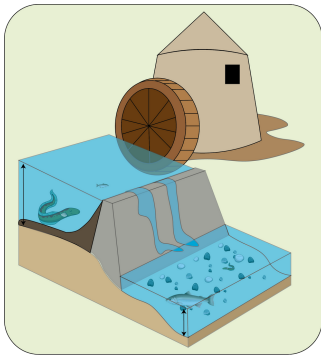
Action RCE 20 - Moulin de Bailly-le-Bel



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Type d'ouvrage : Absence de vanne

Hauteur de chute : 0,40 m

Identifiant ROE : 42502

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

5ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Une étude arrivée en phase PRO a permis Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RCE21

Commune : Breuil-le-Vert

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : La Brèche

Coût prévisionnel : 250 000 € TTC

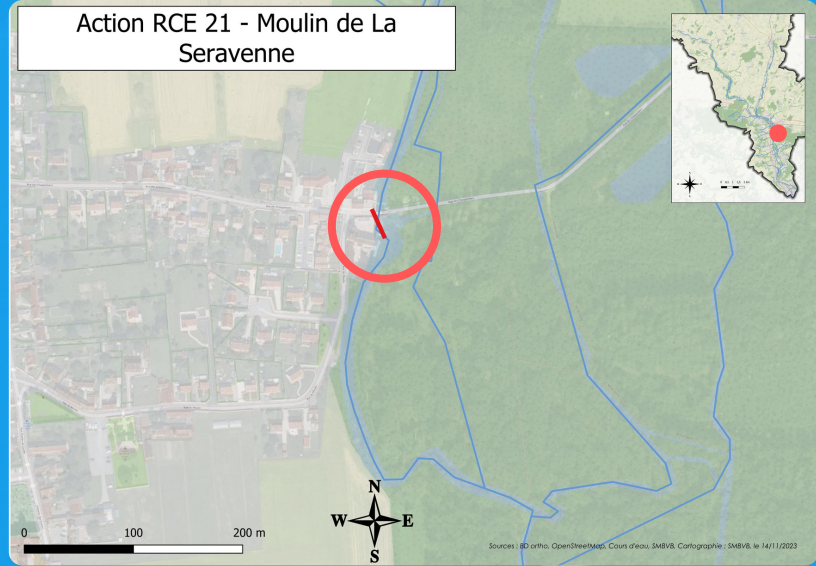
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

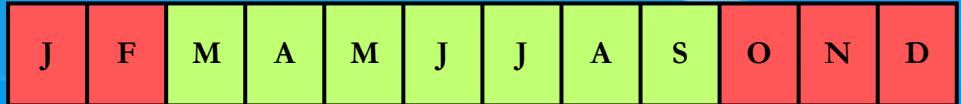
Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Action RCE 21 - Moulin de La Seravenne



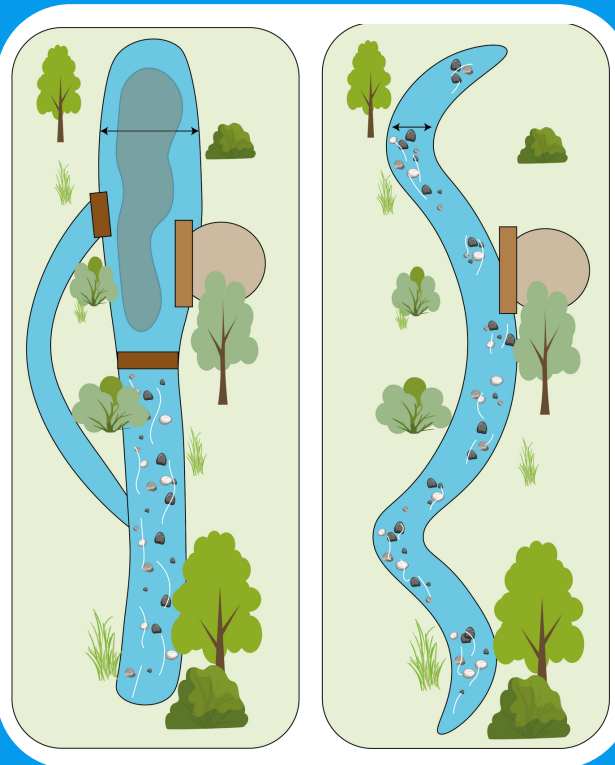
Période de travaux



RCE21

Restauration de la Continuité Ecologique

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Type d'ouvrage : 6 vannes manœuvrables et en bon état

Hauteur de chute : 1,87 m

Identifiant ROE : 42505

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

4ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Cet ouvrage problématique reste bloquant car il est nécessaire d'une part, d'obtenir la délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'étude et les travaux et d'autre part, de faire émerger une solution qui permettrait de rétablir la continuité tout en prenant en compte les usages en cours ou à venir. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le propriétaire, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RCE22

Commune : Neuilly-sous-Clermont

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : Ru de Coutance

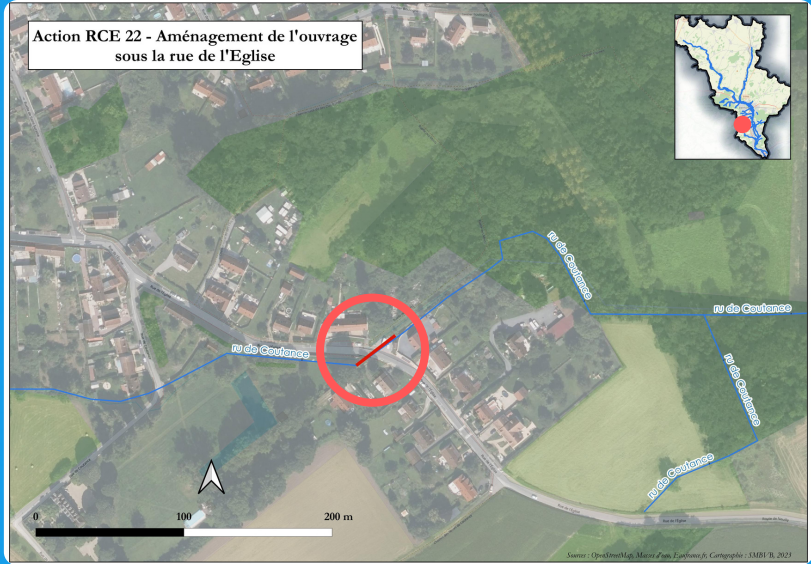
Coût prévisionnel : 3 000 € TTC

Financeurs :

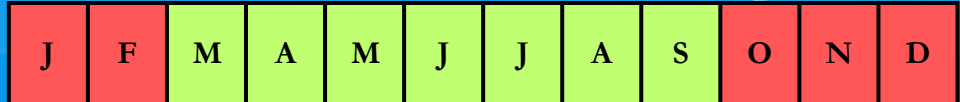
- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



RCE22

Restauration de la Continuité Ecologique

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2026

Longueur de l'ouvrage : 25 m

Conception : Externe

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

L'ouvrage sous la rue de l'Eglise participe à l'interruption de la continuité entre l'aval de la rue de l'Eglise et la rue de Coutance en amont. Cela représente pour l'ouvrage une chute d'environ 0,70 m. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Création d'un modèle localisé ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE22 est à grouper avec l'action REH 43.

Action RCE23

Action RCE 23 - Moulin Lessier



RCE23

Restauration de la Continuité Ecologique

Commune : Agnetz

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : La Brèche

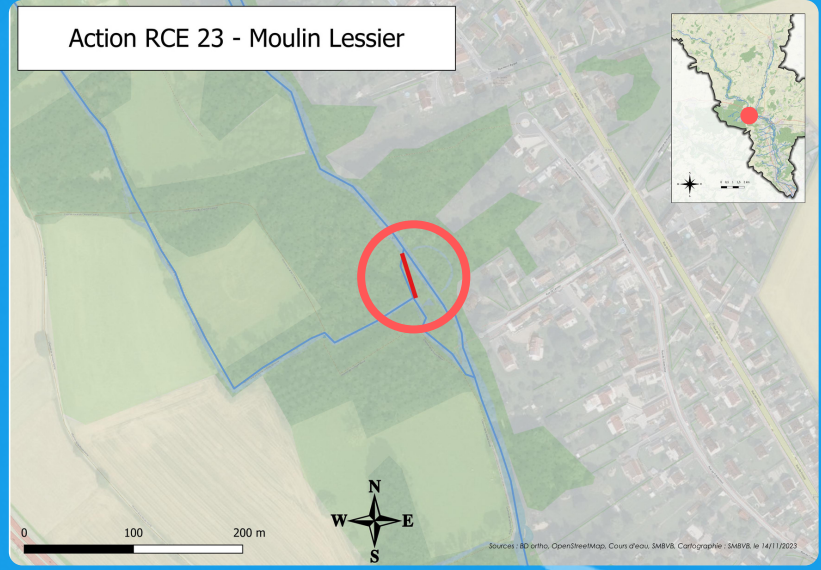
Coût prévisionnel : 220 000 € TTC

Financeurs :

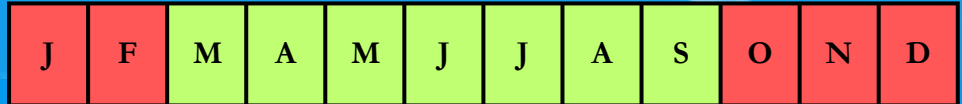
- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

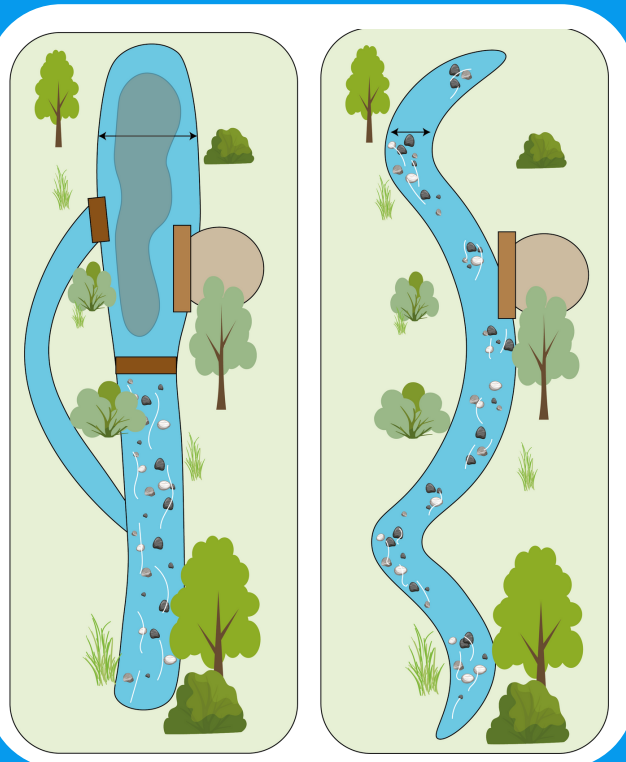
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Type d'ouvrage : 6 vannes délabrées

Hauteur de chute : 1,73 m

Identifiant ROE : 42492

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

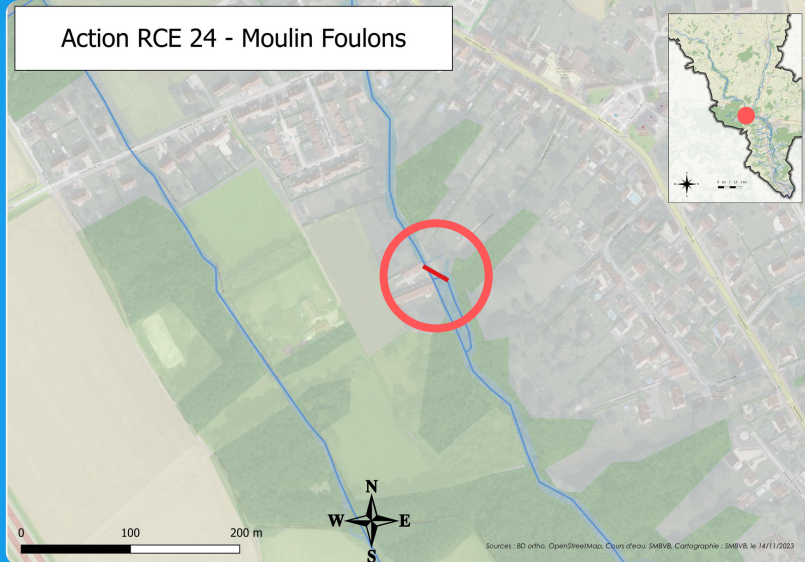
Descriptif et méthodologie

6ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Une étude arrivée en phase PRO a permis d'établir une solution consistant en la création d'un bras de contournement en rive droite accompagné d'un bras alimentant l'actuel lit en le réduisant lui permettant d'entonner moins de 20% du module. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le propriétaire, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RCE24

Action RCE 24 - Moulin Foulons



Commune : Agnetz

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : La Brèche

Coût prévisionnel : 60 000 € TTC

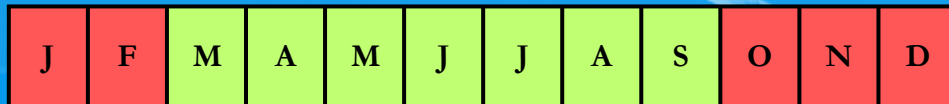
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

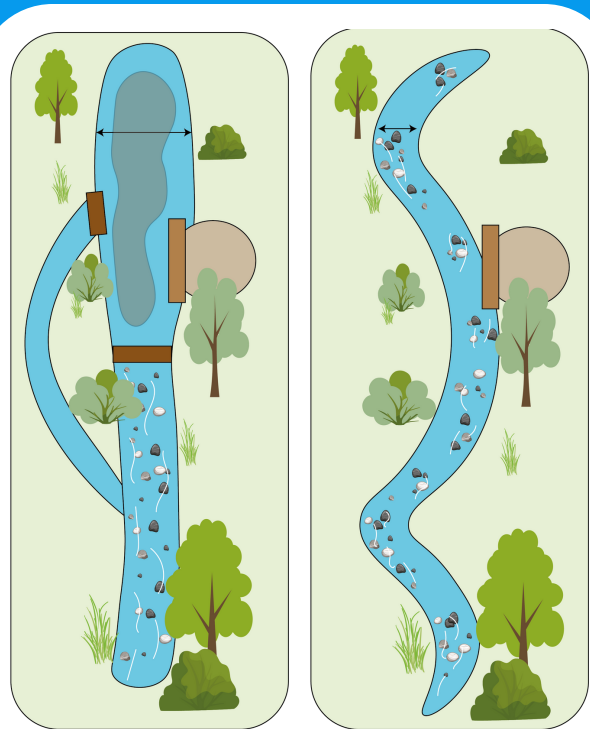
Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Type d'ouvrage : absence d'ouvrage, présence de chutes successives

Hauteur de chute : 0,47 m

Identifiant ROE : 42488

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

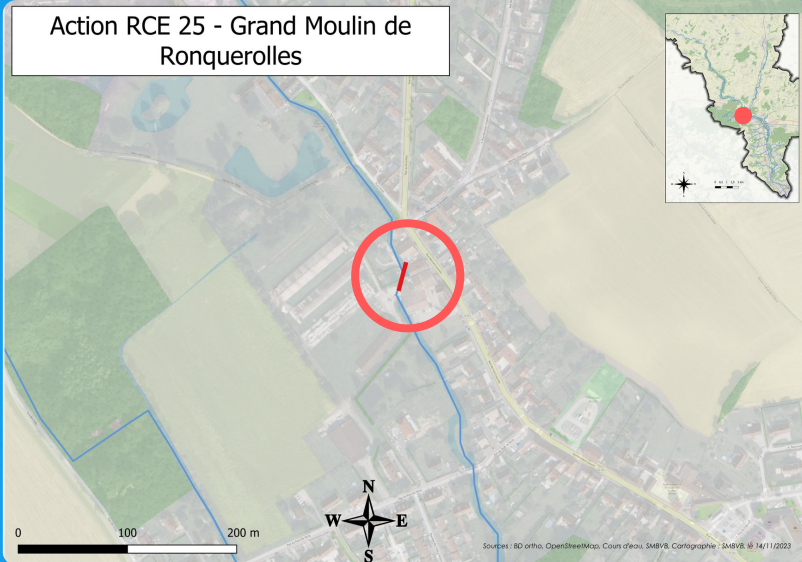
Descriptif et méthodologie

7ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Une étude arrivée en phase PRO a permis d'établir une solution dont la réalisation est conditionnée à la perte du droit d'eau. Cette solution consisterait en la répartition du flux entre 20 et 80% entre les deux bras existant, avec une réduction de la largeur du cours d'eau et un reméandrage dans l'emprise disponible. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RCE25

Action RCE 25 - Grand Moulin de Ronquerolles



Commune : Agnetz

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : La Brèche

Coût prévisionnel : 620 000 € TTC

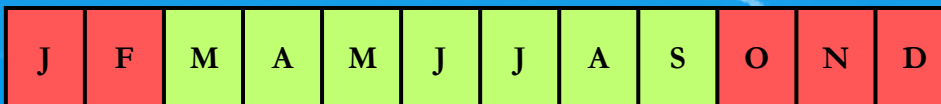
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

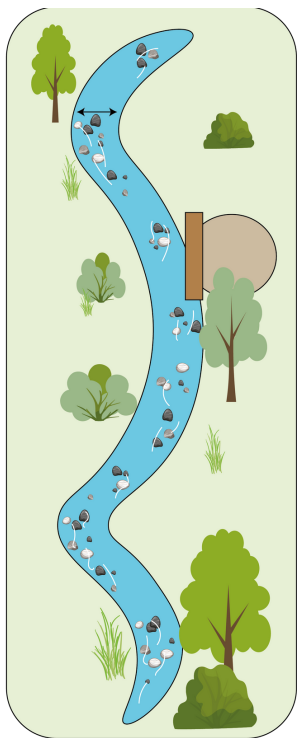
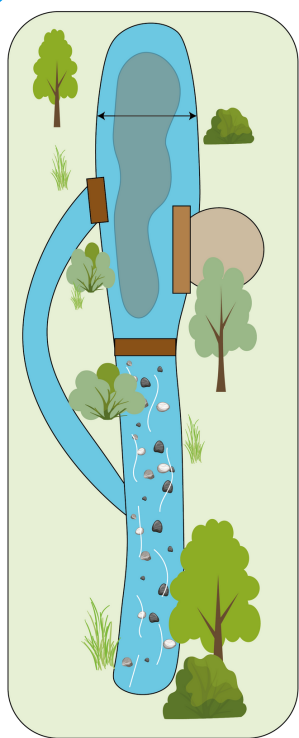
Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Type d'ouvrage : absence de vanne, ouvrage souterrain

Hauteur de chute : 1,40 m

Identifiant ROE : 42487

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

8ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Une étude a permis d'établir une solution qui permettrait de contourner l'ouvrage souterrain problématique. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RCE27

Action RCE 27 - Moulin d'En Bas



Commune : Etouy

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : La Brèche

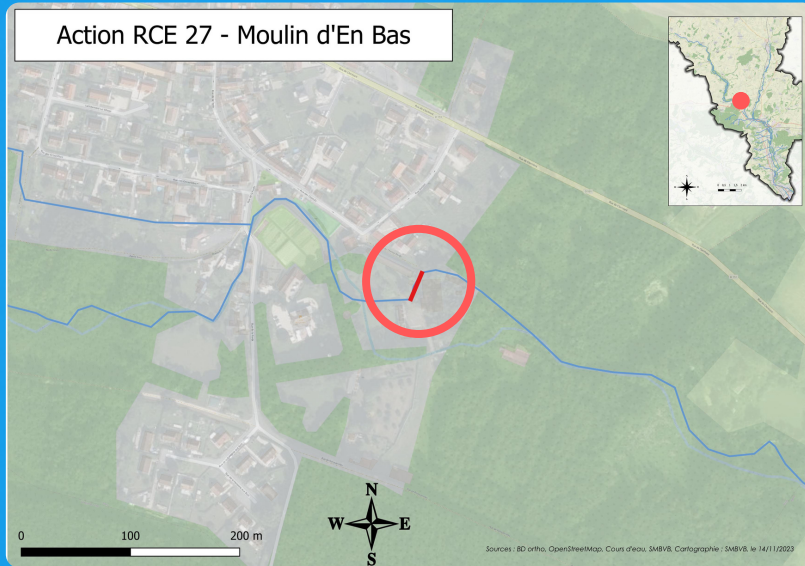
Coût prévisionnel : 290 000 € TTC

Financeurs :

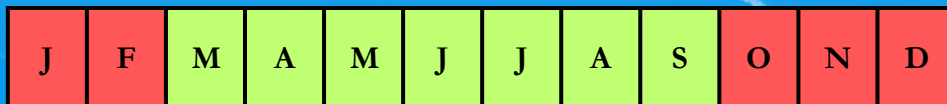
- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

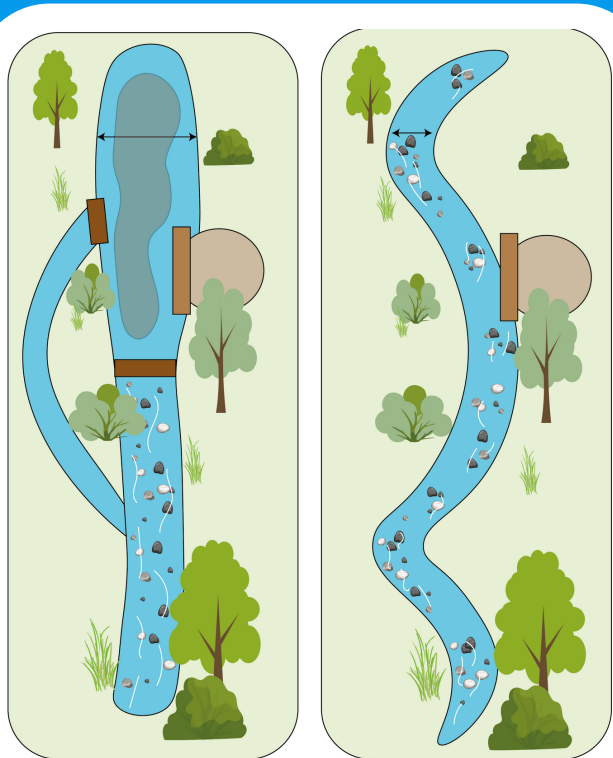
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Type d'ouvrage : absence de vanne

Hauteur de chute : 0,57 m

Identifiant ROE : 31109

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

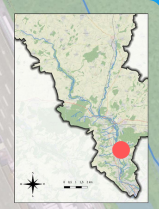
Descriptif et méthodologie

8ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Une étude arrivée au stade PRO a permis de faire émerger une solution qui permet de contourner le seuil problématique. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COFIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RCE29

Action RCE 29 - Barrage Saint-Gobain
Site Isover



RCE29

Restauration de la Continuité Ecologique

Commune : Rantigny

EPCI : Vallée Dorée

Cours d'eau : La Brèche

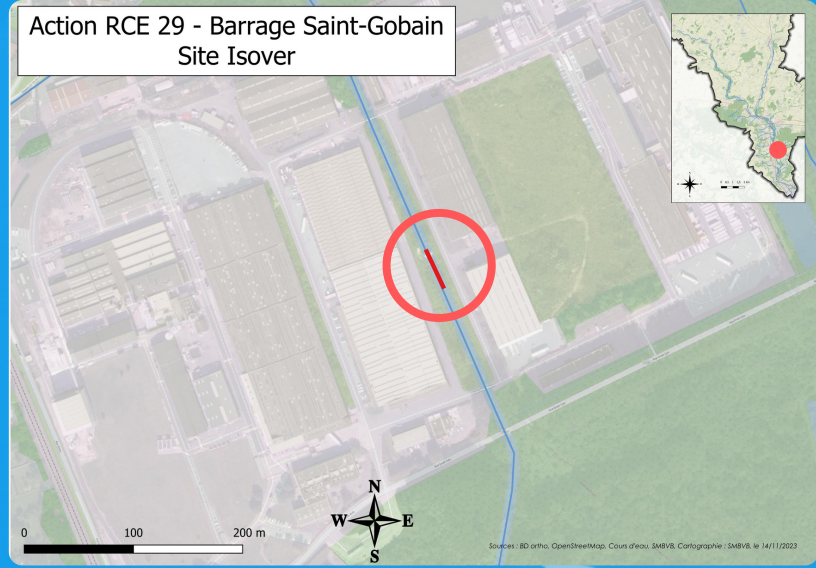
Coût prévisionnel : 445 000 € TTC

Financeurs :

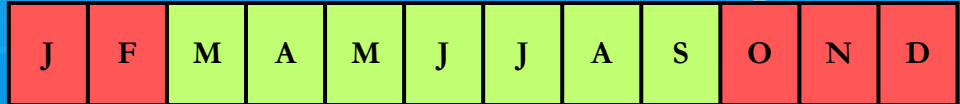
- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

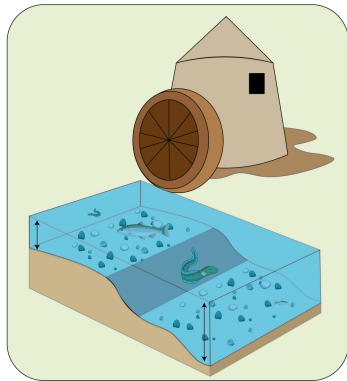
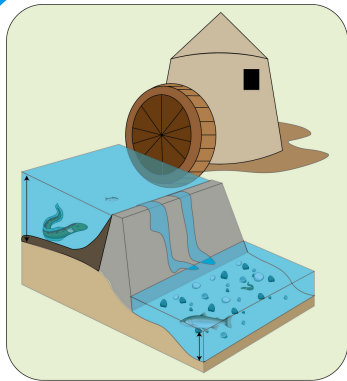
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Type d'ouvrage : 6 vannes manœuvrables et en bon état

Hauteur de chute : 1,89 m

Identifiant ROE : 34454

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

3ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Une étude arrivée en phase AVP permet d'envisager à minima l'effacement de l'ouvrage. La solution la plus ambitieuse prévoit un reméandrage de la Brèche à l'amont du site de Saint-Gobain. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RCE30

Commune : Liancourt

EPCI : Vallée Dorée

Cours d'eau : La Béronnelle inférieure

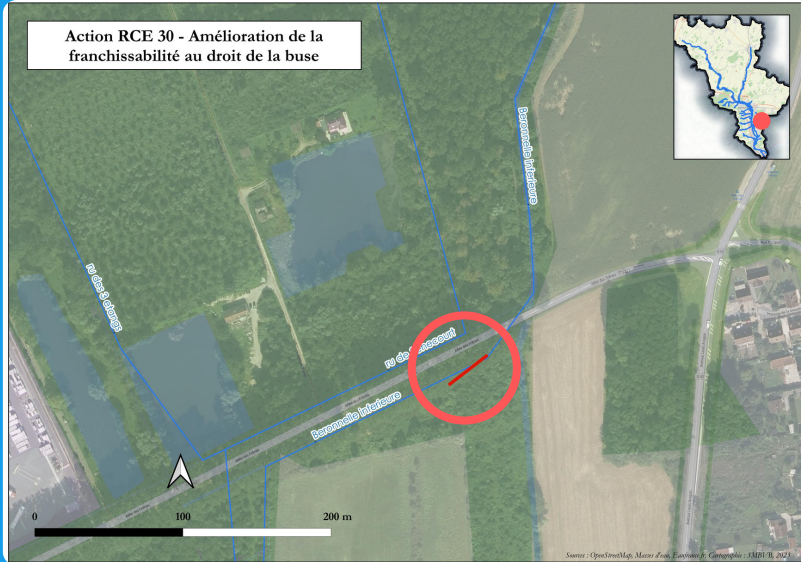
Coût prévisionnel : 3 000 € TTC

Financeurs :

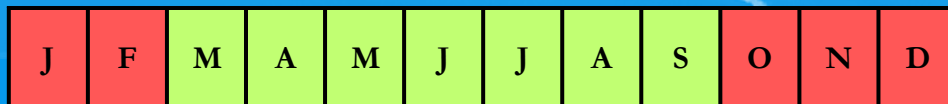
- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2025

Longueur de l'ouvrage : 25 m

Conception : Externe

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

L'ouvrage est une buse avec une partie interne "en cascade". Avant d'intervenir, il faut vérifier la nécessité de le maintenir. S'il n'est plus utile, il pourra être enlevé. Le cas échéant, il représente une hauteur de 0,13 m à rattraper. Une attention particulière devra concerner les mesures pour contenir le foyer localisé d'écrevisses de Louisiane. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Création d'un modèle localisé ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE30 fait partie des ouvrages de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit des petits ouvrages du bassin versant de la Brèche.

Action RCE31

Commune : Bailleval

EPCI : Vallée Dorée

Cours d'eau : Ru de Sénécourt

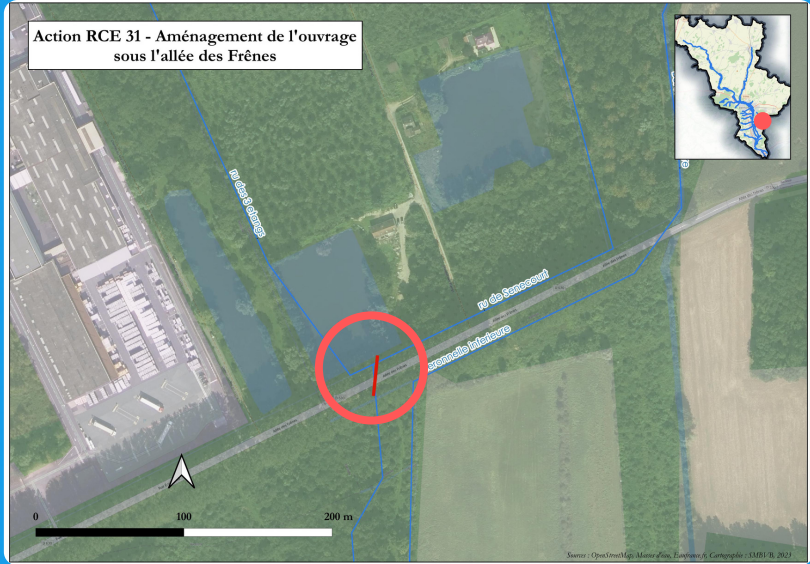
Coût prévisionnel : 520 000 € TTC

Financeurs :

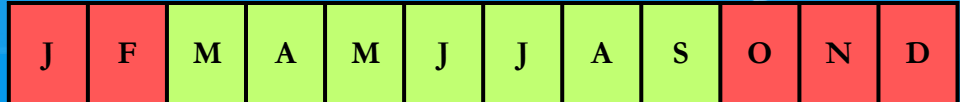
- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2027

Longueur de l'ouvrage : 50 m

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

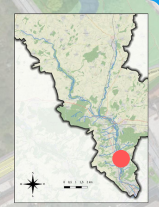
Descriptif et méthodologie

Cet ouvrage a plusieurs fonction qu'il est nécessaire d'étudier avant toute intervention. Il permet de maintenir la ligne d'eau tout en empêchant l'inondation de la route. Son fonctionnement est également lié au maintien des zones humides annexes et des étangs. Une attention particulière devra concerner les mesures pour contenir le foyer localisé d'écrevisses de Louisiane. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RCE32

Action RCE 32 - Ouvrage de la route départementale 137



RCE32

Restauration de la Continuité Ecologique

Commune : Liancourt

EPCI : Vallée Dorée

Cours d'eau : La Béronnelle inférieure

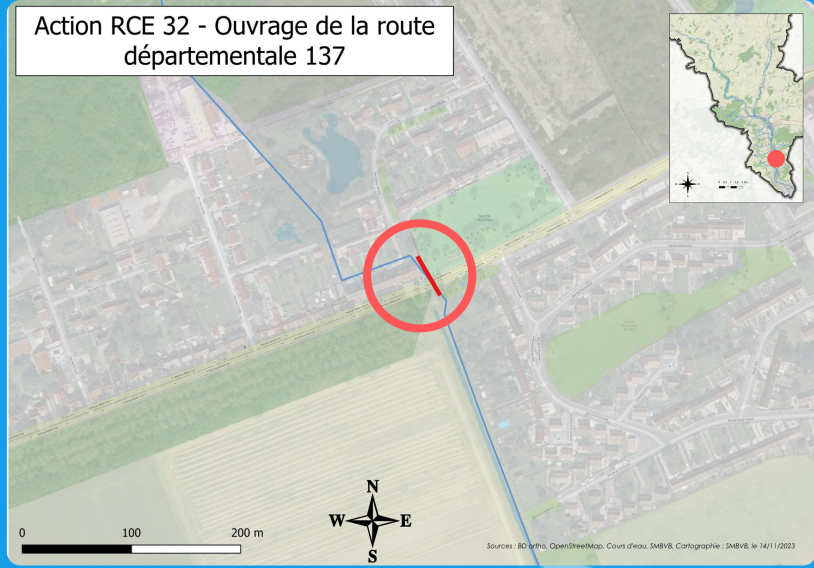
Coût prévisionnel : 330 000 € TTC

Financeurs :

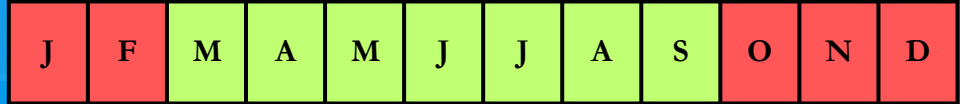
- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2025

Longueur de l'ouvrage : 45 m

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

Il s'agit de faire une étude globale pour rechercher une solution qui permettrait de contourner la zone urbanisée en déconnectant le cours d'eau depuis l'amont du Chemin des marais, en passant le long de la Rue Josiane Mouton. Le cas échéant, une solution devrait permettre d'améliorer la qualité hydromorphologique du cours d'eau dans l'emprise foncière disponible. La chute totale au droit de l'ouvrage est estimée à environ 2 m. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE32 est à regrouper avec l'action REH51.

Action RCE33

Action RCE 33 - Moulin de Cauffry 1



RCE33

Commune : Cauffry

EPCI : Vallée Dorée

Cours d'eau : La Brèche

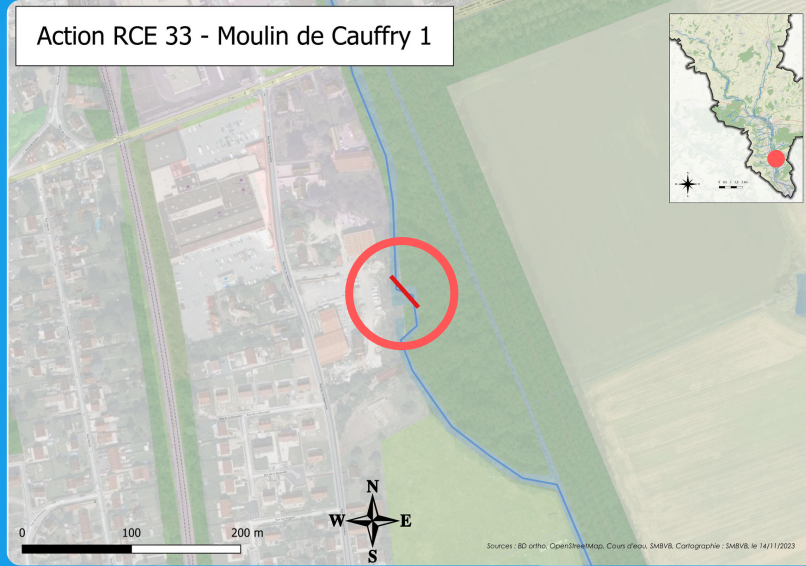
Coût prévisionnel :

Financeurs :

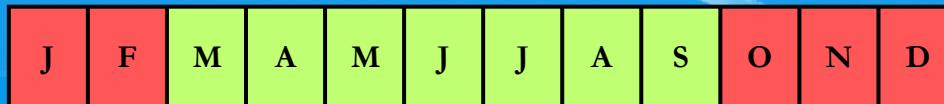
- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

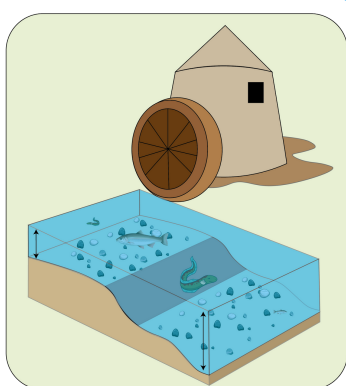
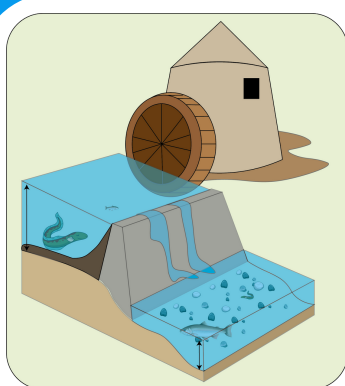
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Type d'ouvrage : absence de vanne, mauvais état

Hauteur de chute : 0,81 m

Identifiant ROE : 42511

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

2ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Le propriétaire souhaite garder la maîtrise d'ouvrage pour la RCE. Le cas échéant et après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE34

Action RCE 34 - Moulin de Cauffry 2



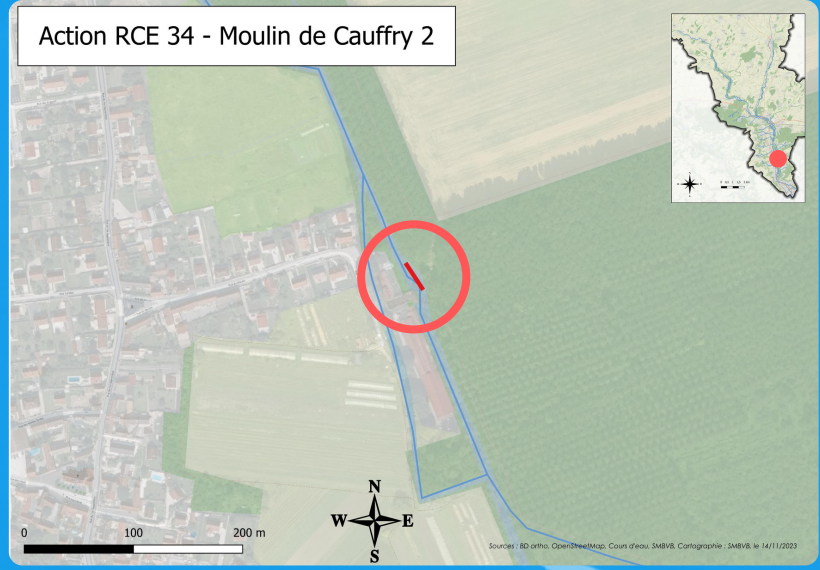
RCE34

Restauration de la Continuité Ecologique

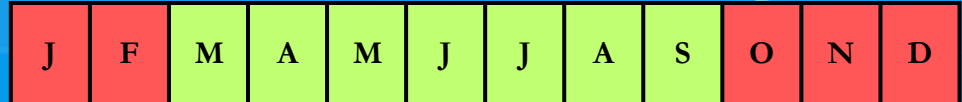
Commune : Cauffry
EPCI : Vallée Dorée
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 310 000 € TTC
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

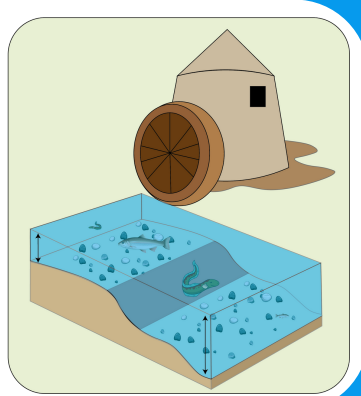
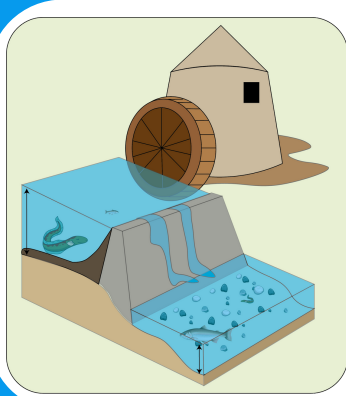
Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Type d'ouvrage : 5 vannes en bon état
Hauteur de chute : 1,51 m
Identifiant ROE : 42517
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

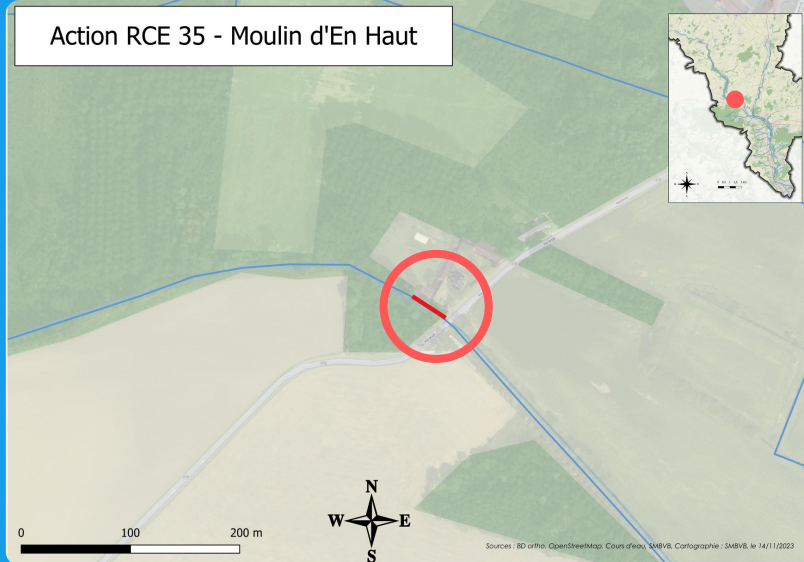
Descriptif et méthodologie

1er ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Une étude devrait permettre de déterminer la solution à retenir pour la RCE au droit de l'ouvrage. Cette étude pourra être portée par le SMBVB sous condition de délégation de maîtrise d'ouvrage par les propriétaires. Plusieurs solutions sont à étudier comme la remise en fond de vallée, la création d'un bras de contournement, ou l'effacement du seuil accompagné d'un reméandrage dans l'emprise du lit actuellement trop large. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RCE35

Action RCE 35 - Moulin d'En Haut



Commune : Etouy

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : La Brèche

Coût prévisionnel : 290 000 € TTC

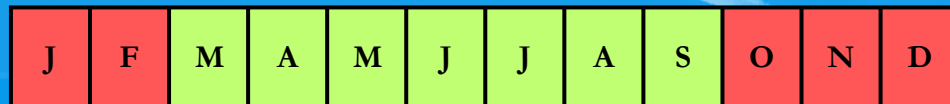
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

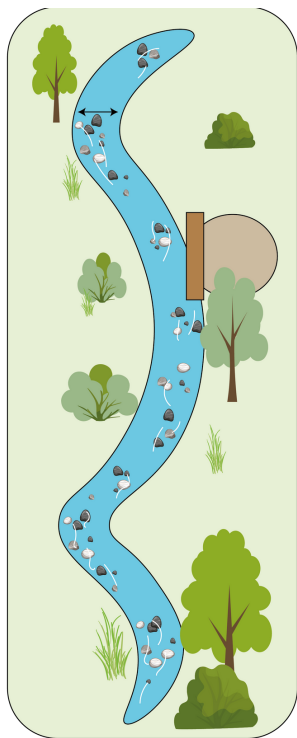
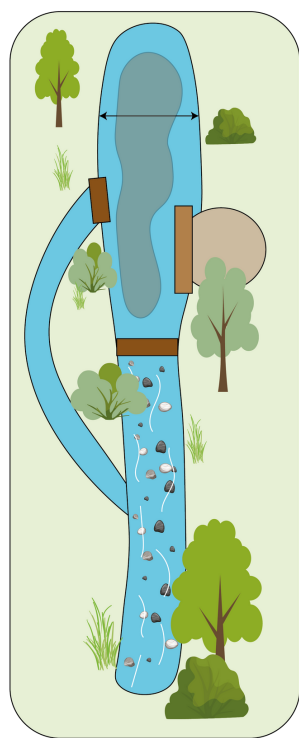
Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Type d'ouvrage : absence de vanne mais ouvrage en bon état

Hauteur de chute : 1,90 m

Identifiant ROE : 31102

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

10ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Une étude devrait permettre d'établir les conditions de RCE soit par la réalisation d'un bras de contournement, ou pour une solution ambitieuse, une remise en fond de vallée du cours d'eau. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE35

Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE36

Commune : Avrechy

EPCI : Plateau Picard

Cours d'eau : L'Arré

Coût prévisionnel : 3 000 € TTC

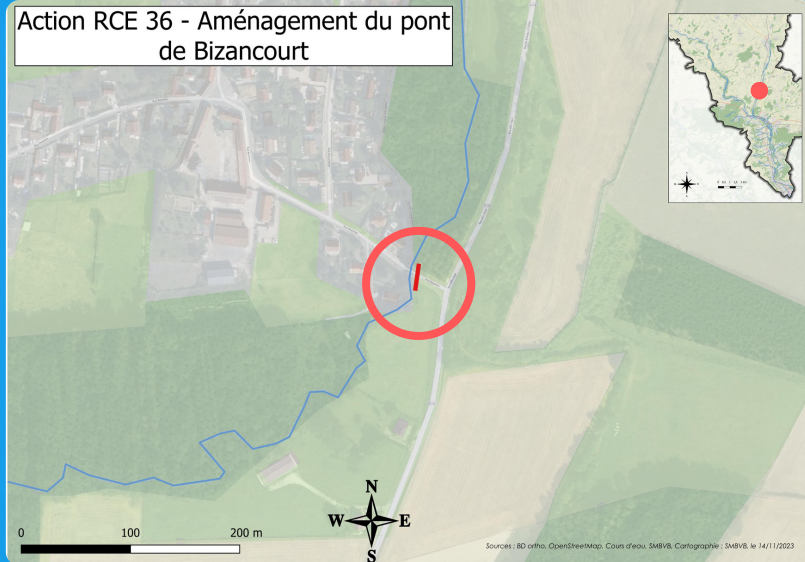
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

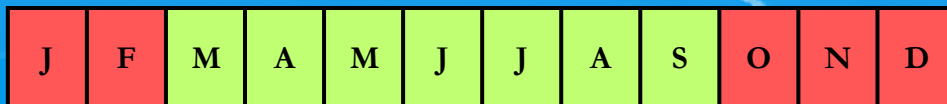
Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Action RCE 36 - Aménagement du pont
de Bizancourt



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2028

Longueur de l'ouvrage : 10 m

Conception : Externe

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : $n-1/n+1/n+3/n+5$

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

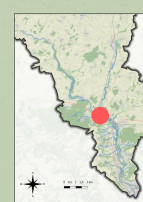
Les travaux permettent d'effacer la chute d'environ 0,20 m causée par l'ouvrage sous la rue Bourdon. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Création d'un modèle localisé ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE36 fait partie des ouvrages de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit des petits ouvrages du bassin versant de la Brèche.

Action RCE38

Action RCE 38 - Création d'un dispositif de concentration des écoulements

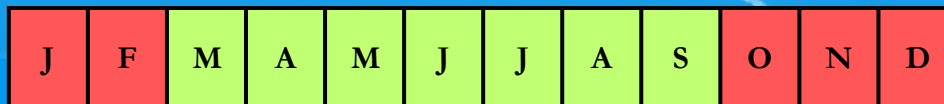


Commune : Agnetz
 EPCI : Pays Clermontois
 Cours d'eau : La Brèche
 Coût prévisionnel : 60 000 € TTC
 Financeurs :
 • Agence de l'Eau 80%
 • FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE
 Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2029

Longueur de l'ouvrage : 60 m
 Conception : Externe
 Suivi travaux : Externe
 Indicateurs :
 • Inventaire faune flore localisé
 • Paramètres hydromorphologiques
 Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

Une attention particulière sera à porter concernant l'accès au site de travaux. L'intervention devra comprendre un déconcrétionnement calcaire du radier de l'ouvrage. L'objectif est de supprimer la section de rapides en aval de l'ouvrage. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Création d'un modèle localisé ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE38 fait partie des ouvrages de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit des petits ouvrages du bassin versant de la Brèche.

Action RCE39

Action RCE 39 - Suppression d'une
buse -obstacle RCE



RCE39

Restauration de la Continuité Ecologique

Commune : Neuilly-sous-Clermont

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : Ru de Coutance

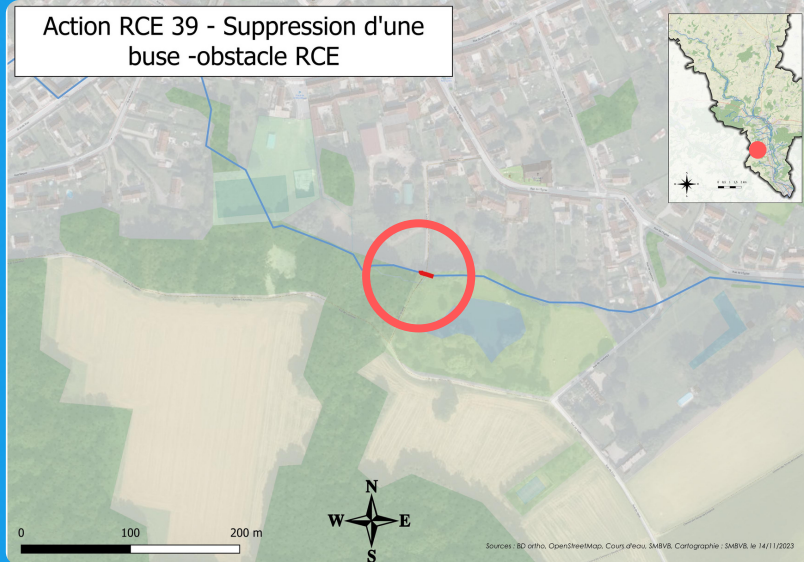
Coût prévisionnel : 25 000 € TTC

Financeurs :

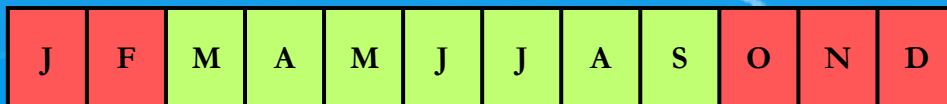
- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel
2027

Longueur de l'ouvrage : 10 m

Conception : Externe

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

Il s'agit de créer une passerelle ou un ouvrage cadre supportant les engins agricoles en lieu et place de l'actuelle buse qui mesure environ 10m. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Création d'un modèle localisé ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE39 fait partie des ouvrages de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit des petits ouvrages du bassin versant de la Brèche.

Action RCE40

Commune : Rantigny

EPCI : Vallée Dorée

Cours d'eau : Ru du Rayon

Coût prévisionnel : 5 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

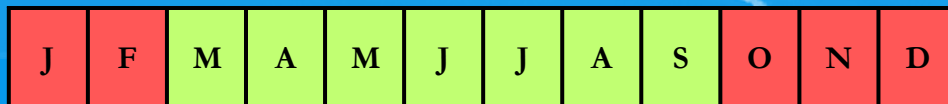
Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

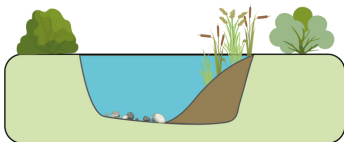
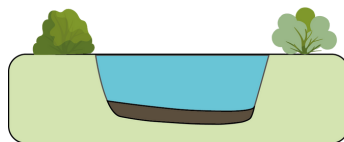
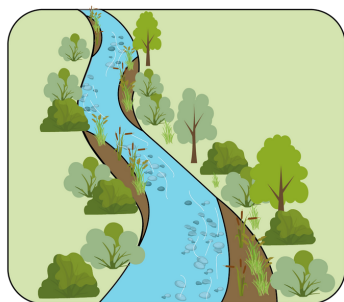
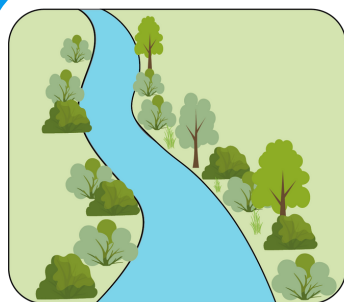
Action RCE40 - Renaturation du lit mineur et RCE au droit du caniveau en béton



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2027

Linéaire concerné : 400 m

Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées et aménagement de seuil

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Après avoir mesuré la hauteur de chute à rattraper, il faudra évaluer la possibilité de faire une échancrure et ou d'implanter un moyen de concentrer les écoulements au droit de l'ouvrage de la D1016. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionnent une solution adaptée au contexte hydromorphologique en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Sur la base d'une ESQ, obtenir l'accord des propriétaires ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE40 fait partie des ouvrages de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit des petits ouvrages du bassin versant de la Brèche.

Action RDO01

Commune : Montreuil-sur-Brèche

EPCI : Oise Picarde

Cours d'eau : Ru de Montreuil

Coût prévisionnel : 4 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 50%
- SMBVB 50%

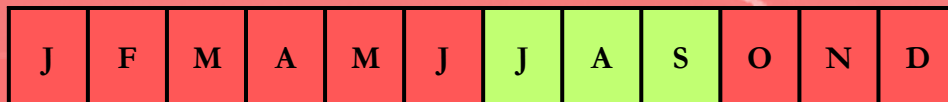
Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.1.3.0)

Action RDO 01 - Remplacement d'un ouvrage présentant une chute



Période de travaux



Objectif : Rétablir la continuité écologique, améliorer les écoulements



Calendrier prévisionnel

2027

Longueur de l'ouvrage : 2 m

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

Après vérification sur le terrain, l'ouvrage qui existait lors du diagnostic de 2018 s'est dégradé pour résulter en 2023 en une succession de petites chutes. Cette action consistera après l'accord des propriétaires en une suppression des chutes avec un aménagement pour lisser la pente et créer un canal d'étiage. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Sur la base d'une ESQ, consultation des propriétaires pour avoir leur accord ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Définition technique du projet : dimensionnement et choix d'un nouvel ouvrage adapté ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RDO03

Commune : La Neuville en Hez
EPCI : Agglomération du Beauvaisis
Cours d'eau : Ru de la Garde
Coût prévisionnel : 5 000 € TTC
Financeurs :

- ONF 50%
- SMBVB 50%

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : D (rubrique 3.1.3.0)

Action RDO 03 - Restauration de la source du ru de la garde



RDO03

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Objectif : Maintenir la qualité hydromorphologique du cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2029

Longueur de l'ouvrage : 3 m
Conception : ONF
Suivi travaux : ONF/SMBVB
Indicateurs :

- Hydromorphologie

Intérêt

Le fonctionnement hydraulique de l'exutoire de l'étang de la Garde permet d'alimenter une zone humide où le Ru de la Garde prend forme. Or l'état du moine qui constitue une partie de l'exutoire se dégrade et nécessite une intervention pour le maintenir. Il s'agirait de renforcer l'ouvrage existant, ce qui permettrait de maintenir la qualité hydromorphologique du milieu.

Descriptif et méthodologie

L'ONF a sollicité le SMBVB pour un accompagnement financier pour la réalisation de ce projet. L'ONF a prévu le remplacement de l'ouvrage tel qu'il existe déjà. Le SMBVB veillera au respect du maintien du fonctionnement hydraulique actuel et à l'état écologique de la source du Ru de la Garde.

1. Suivi de l'évolution hydromorphologique du site (suivi avant/après travaux) ;
2. Suivi des travaux ;
3. Capitalisation du retour d'expérience.

Remplacement d'ouvrage

Action RDO04

Commune : Agnetz

EPCI : Pays du Clermontois

Cours d'eau : Ru du Pont de Terre

Coût prévisionnel : 4 000 € TTC

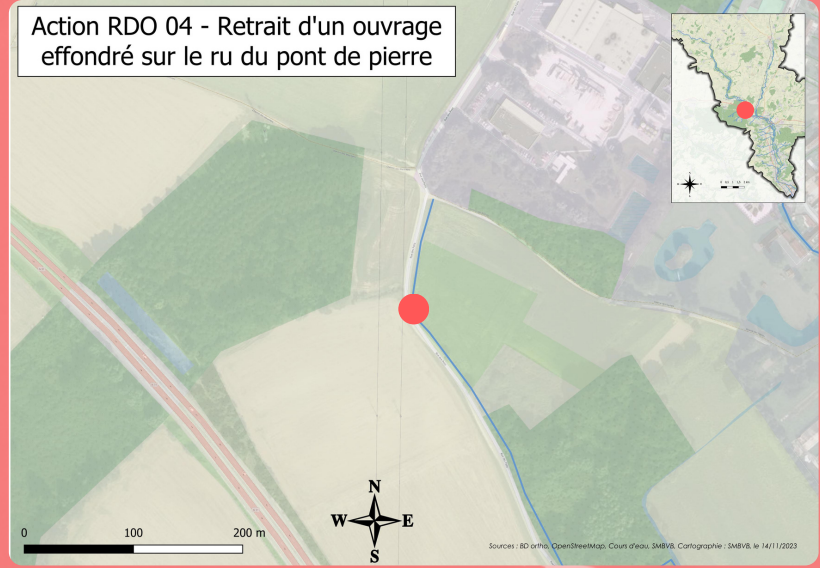
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

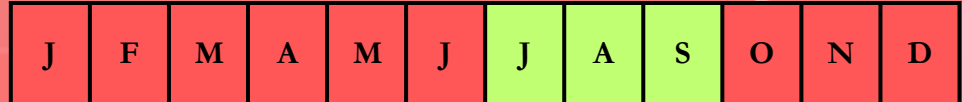
Régime : D (rubrique 3.1.3.0)

Action RDO 04 - Retrait d'un ouvrage effondré sur le ru du pont de pierre



RDO04

Période de travaux



Objectif : Rétablir la continuité écologique, améliorer les écoulements



Calendrier prévisionnel 2026

Longueur de l'ouvrage : 4 m

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

L'ouvrage actuel encore utilisé est un pont de pierre qui s'est dégradé avec le temps et la pression des usages. L'ouvrage s'est affaissé causant des dysfonctionnements hydromorphologiques. Le SMBVB propose de remplacer l'actuel ouvrage avec une buse de même longueur posée dans les règles de l'art pour la stabiliser vis à vis des usages. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Obtention de l'accord du propriétaire en lui proposant une suppression en premier lieu ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Dimensionnement et choix d'un nouvel ouvrage adapté ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Remplacement d'ouvrage

Action RDO05

Commune : Airion

EPCI : Plateau Picard

Cours d'eau : L'Arré

Coût prévisionnel : 60 000 € TTC

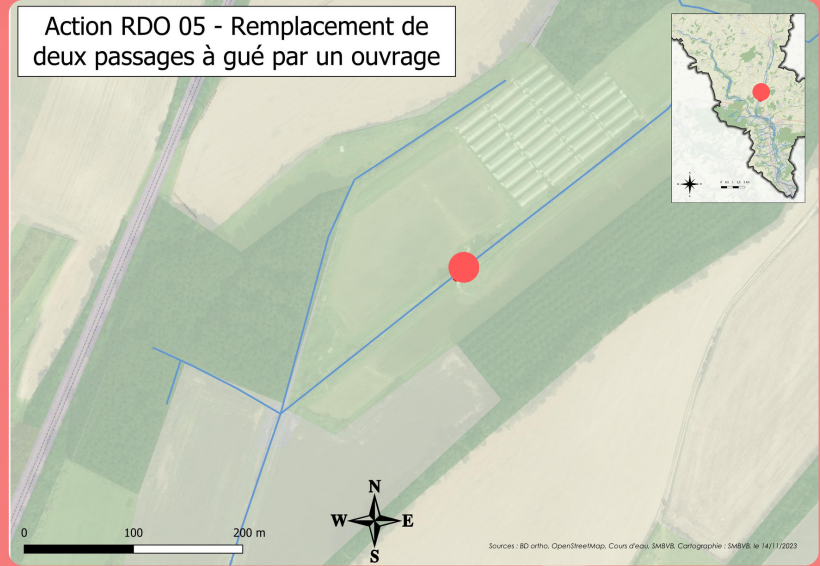
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

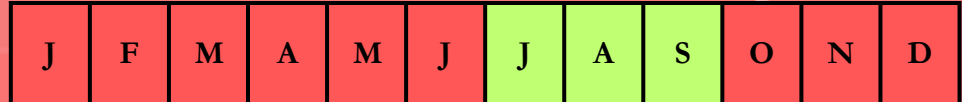
Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.1.3.0)

Action RDO 05 - Remplacement de deux passages à gué par un ouvrage



Période de travaux



RDO05

Remplacement d'ouvrage

Objectif : Rétablir la continuité écologique, améliorer les écoulements



Calendrier prévisionnel 2026

Longueur de l'ouvrage : 12 m

Largeur de l'ouvrage : 4 m

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

La définition technique du projet est disponible. Il s'agit de veiller au bon respect des prescriptions géotechniques pour l'implantation de l'ouvrage de franchissement. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Sur la base d'une ESQ, obtenir l'accord du propriétaire ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Dimensionnement et choix d'un ouvrage adapté ;
4. Validation géotechnique de la solution proposée ;
5. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
6. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
7. Capitalisation du retour d'expérience.

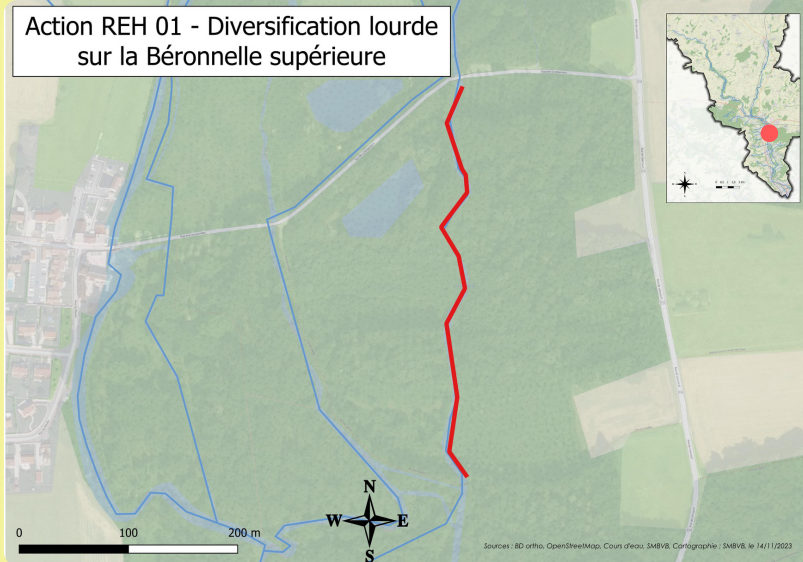
Action REH01

Commune : Breuil-le-Sec
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : La Béronnelle supérieure
Coût prévisionnel : 20 000 € TTC
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Action REH 01 - Diversification lourde sur la Béronnelle supérieure

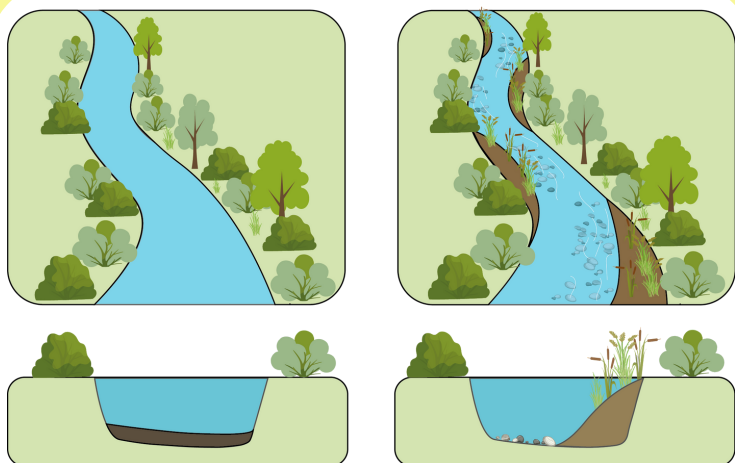


REH01

Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire concerné : 400 m
Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Il s'agit d'implanter des banquettes alternées sur ce linéaire de 400 m à partir de l'ouvrage de la rue des Charpentiers. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Il s'agira d'écarter la berge en rive droite pour effacer le goulot d'étranglement causé par ce resserrement localisé. Les déblais serviront à remblayer l'entrée de l'ancien canal usinier. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et esquisse des travaux ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : La station de suivi DCE de la masse d'eau Béronnelle est sur ce linéaire.

Restauration Hydromorphologique

Action REH02

Commune : Breuil-le-Vert

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : Ru du Rotheleux

Coût prévisionnel : 735 000 € TTC

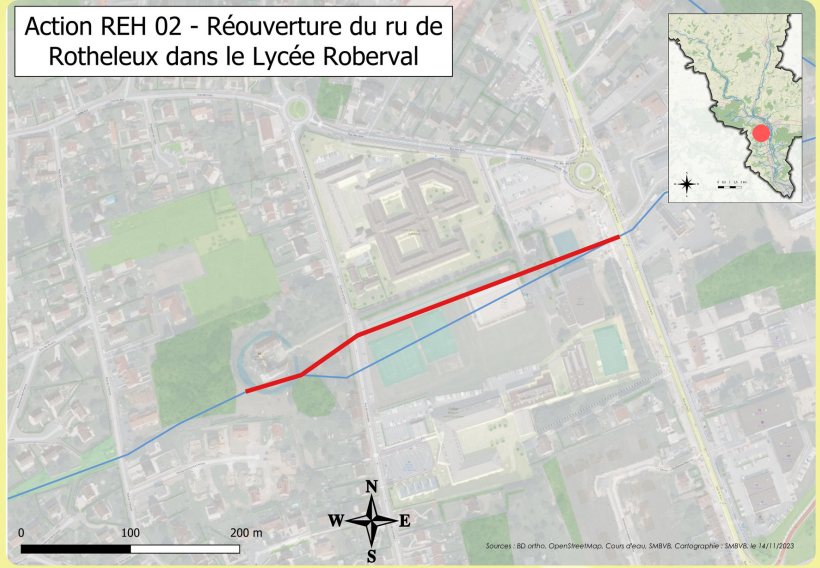
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

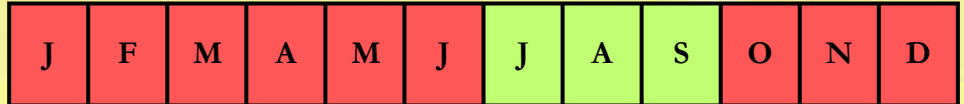
Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Action REH 02 - Réouverture du ru de Rotheleux dans le Lycée Roberval



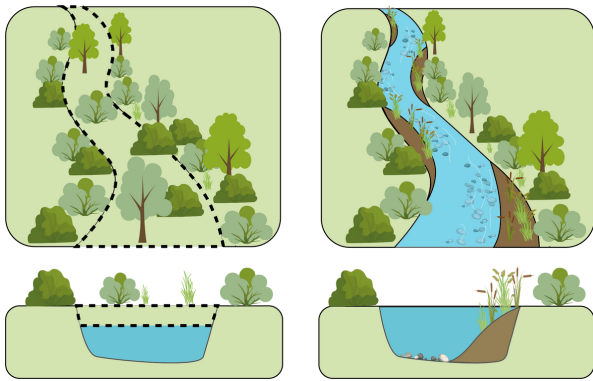
Période de travaux



REH02

Restauration Hydromorphologique

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2026

Linéaire concerné : 340 m

Type de travaux : Remise à ciel ouvert du Ru

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

A partir du Château de la Motte, le Ru de Rotheleux alimente l'étang dont l'exutoire correspond à l'aval du ru qui est enterré sur une distance de 340 m en passant sous les infrastructures extérieures du lycée de Roberval. Il s'agirait de déconnecter le ru de l'étang en notant que le jardin d'agrément du château est inscrit au pré-inventaire des jardins remarquables (référence notice IA60001255 au patrimoine architectural du Ministère de la Culture). Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionnent une solution adaptée au contexte hydromorphologique en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : Prévoir une maîtrise d'œuvre groupée pour les actions REH02 et REH03.

Action REH03

Commune : Breuil-le-Vert

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : Ru du Rotheleux

Coût prévisionnel : 22 400 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

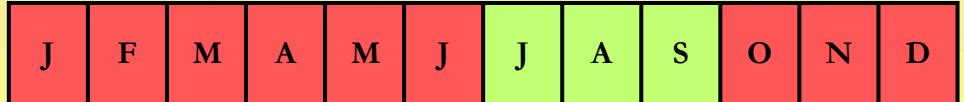
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Action REH 03 - Réouverture du ru de Rotheleux impasse du Petit Buvas

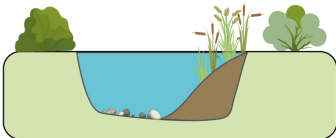
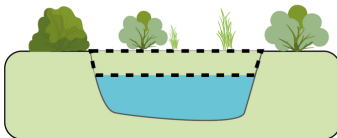
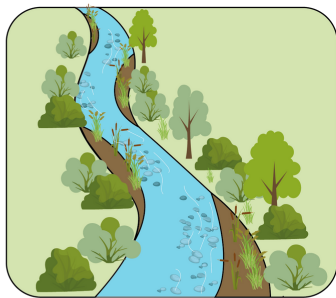
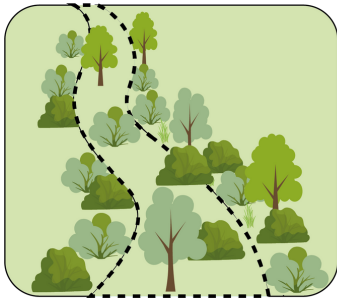


REH03

Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2026

Linéaire concerné : 45 m

Type de travaux : Remise à ciel ouvert du Ru

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Il y a une servitude pour un réseau enterré qui passe en travers du ru. Dans un premier temps, il faut voir l'intérêt du maintien d'une telle couverture sur ces 45 m. Il semble possible de négocier la reconnexion du ru en aval avec la réouverture de cette section en amont. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionnent une solution adaptée au contexte hydromorphologique en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Sur la base d'une ESQ, obtenir l'accord des propriétaires ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : Prévoir une maîtrise d'œuvre groupée pour les actions REH02 et REH03.

Restauration Hydromorphologique

Action REH13

Commune : Mogneville

EPCI : Vallée Dorée

Cours d'eau : La Béronnelle inférieure

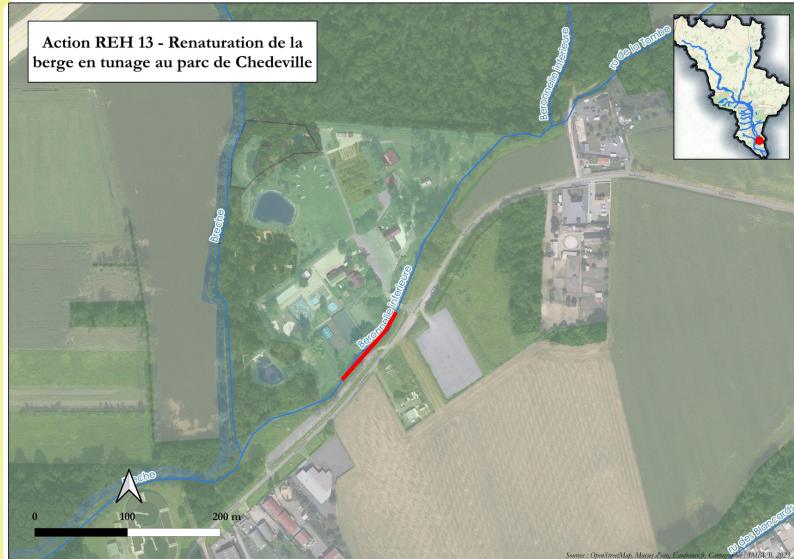
Coût prévisionnel : 80 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

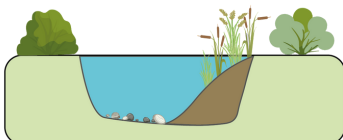
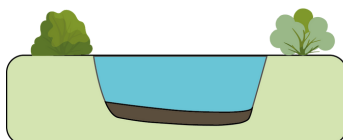
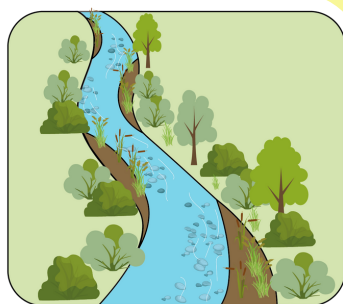
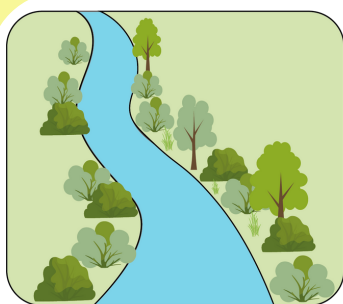


REH13

Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2026

Linéaire concerné : 90 m

Type de travaux : Renaturation du ru

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

La Béronnelle s'écoule sur environ 90 m entre deux berges en tunage lui laissant peu d'espace de liberté. Les berges étant publiques, il faudrait enlever les contraintes latérales et retravailler un canal préférentiel qui permettrait d'améliorer la qualité hydromorphologique du cours d'eau. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Sur la base d'une ESQ, obtenir l'accord des propriétaires ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : Cette action REH13 peut être groupée avec l'action REH20.

Restauration Hydromorphologique

Action REH20

Commune : Mogneville

EPCI : Vallée Dorée

Cours d'eau : La Béronnelle inférieure

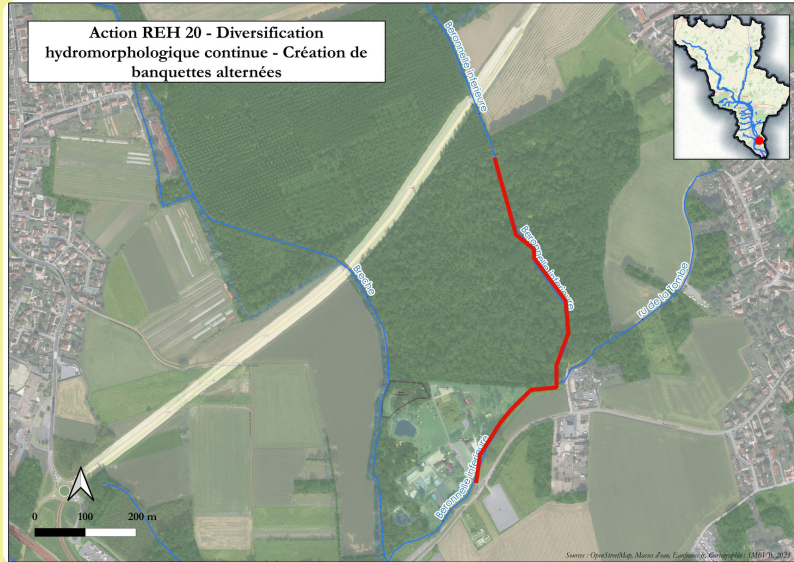
Coût prévisionnel : 30 000 € TTC

Financeurs :

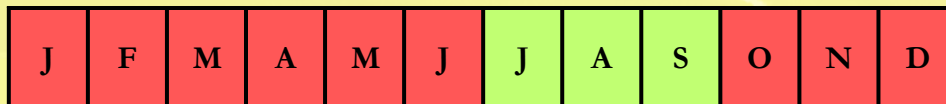
- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

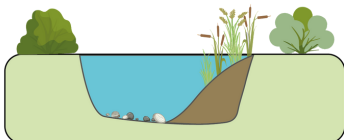
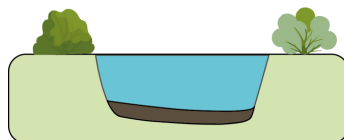
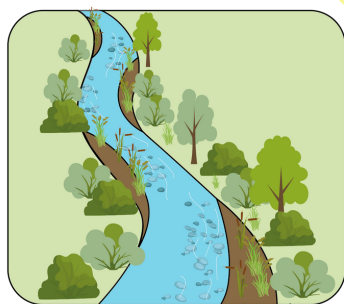
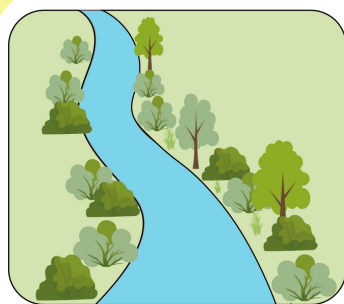
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2026

Linéaire concerné : 770 m

Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

La Béronnelle sur 770 m, longue puis traverse un zone humide. Les travaux envisagés doivent permettre de redynamiser les écoulements à minima et de reconnecter le cours d'eau à la zone humide. En fonction de la puissance spécifique, une alternance de banquettes pourra permettre de réduire la section en créant un chenal d'étiage. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Sur la base d'une ESQ, obtenir l'accord des propriétaires ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : Cette action REH20 peut être groupée avec l'action REH13.

Action REH23

Commune : Breuil-le-Vert

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : Ru des Flaques

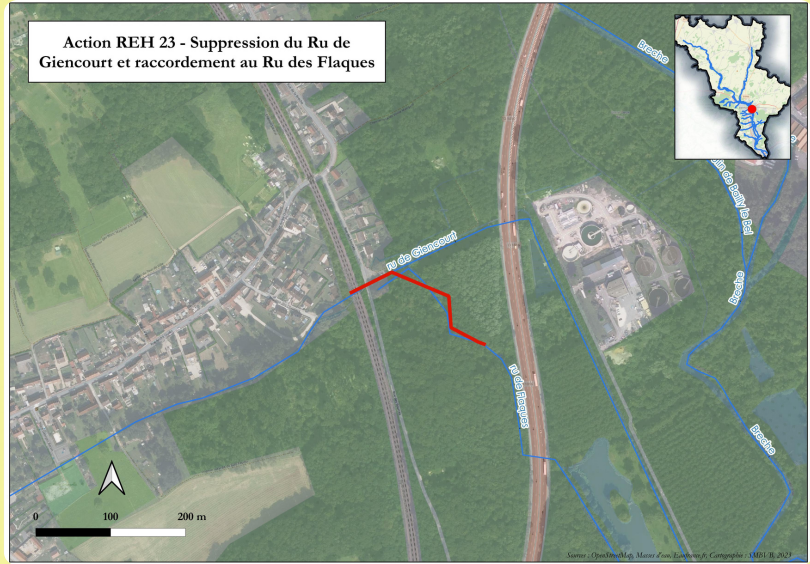
Coût prévisionnel : 120 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

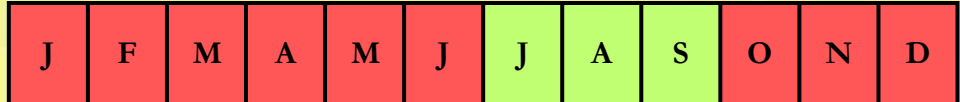
Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

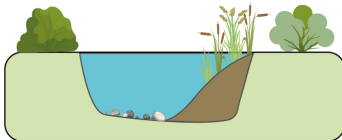
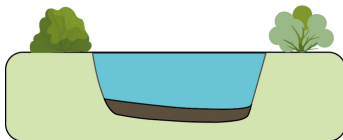
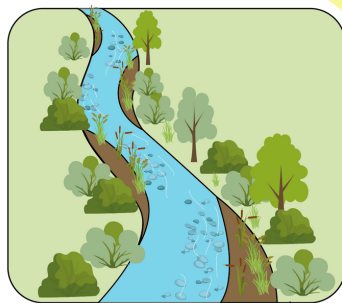
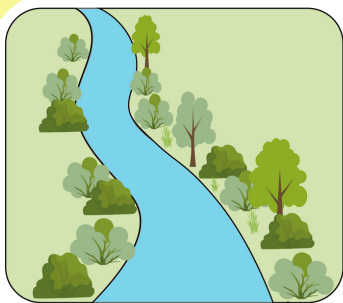


REH23

Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2027

Linéaire concerné : 400 m

Type de travaux : Renaturation du Ru

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Le Ru de Giencourt présente une géométrie artificielle sur sa partie intermédiaire. Lui et le Ru des Flaques ne sont séparés que par un merlon dont la suppression permettrait de connecter les deux en favorisant un écoulement dans le ru des Flaques. En préalable, il est nécessaire de projeter le fonctionnement hydraulique attendu notamment en ce qui concerne l'ouvrage sous la D1016. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Sur la base d'une ESQ, obtenir l'accord des propriétaires ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier: Le Ru des Flaques alimente l'étang de Giencourt

Restauration Hydromorphologique

Action REH24

Commune : Villers-Saint-Paul

EPCI : Creil Sud Oise

Cours d'eau : La Brèche

Coût prévisionnel : 20 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Action REH 24 - Effacement contrainte latérale et deconnexion ancien bief



Période de travaux



REH24

Restauration Hydromorphologique

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire concerné : 60 m

Type de travaux : Effacement d'un goulot sur le bras principal

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Les travaux de RCE au moulin Barrière ont permis de supprimer les seuils au niveau du bras de décharge mais la section de l'ancien bras de décharge reste serrée ce qui maintient la ligne d'eau en amont. L'ancien canal usinier n'ayant plus d'utilité, il serait supprimé pour laisser la totalité du flux dans le bras de décharge. Les berges seraient retravaillées pour favoriser les débordements et la reconnexion de la zone humide annexe. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Il s'agira d'écarter la berge en rive droite pour effacer le goulot d'étranglement causé par ce resserrement localisé. Les déblais serviront à remblayer l'entrée de l'ancien canal usinier. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et esquisse des travaux ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience

Point particulier : Cette action REH24 peut être groupée avec l'action MEA08

Action REH31

Commune : Breuil-le-Vert

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : Ru de Giencourt

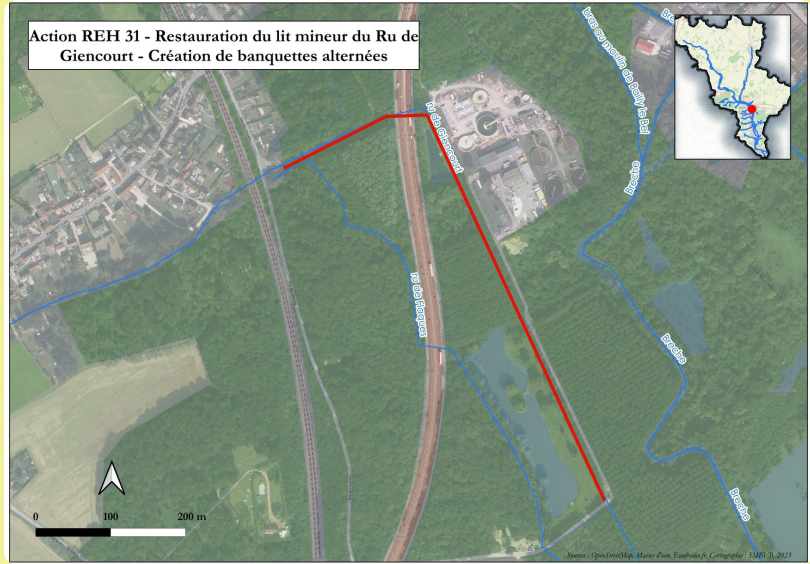
Coût prévisionnel : 50 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



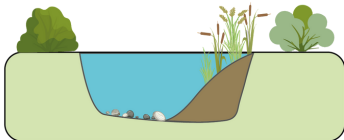
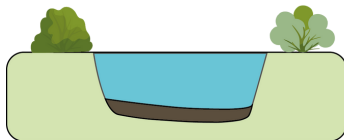
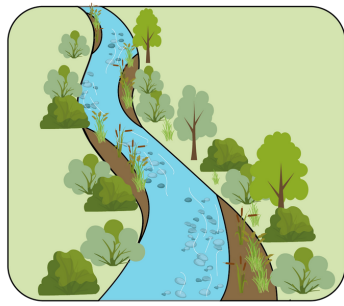
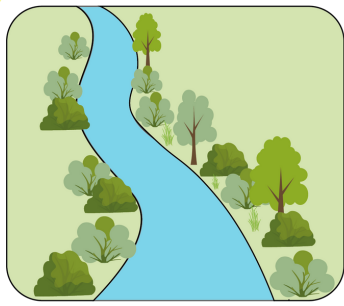
Période de travaux



REH31

Restauration Hydromorphologique

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2027

Linéaire concerné : 400 m

Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Il s'agira de réduire la section du lit mineur qui est trop large en implantant des banquettes alternées . Au préalable il sera nécessaire de mesurer la pente du linéaire et la puissance spécifique pour optimiser l'apport de matériaux. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Il s'agira d'écarter la berge en rive droite pour effacer le goulot d'étranglement causé par ce resserrement localisé. Les déblais serviront à remblayer l'entrée de l'ancien canal usinier. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et esquisse des travaux ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience

Point particulier : Evaluer la faisabilité de l'action REH 23 et à réaliser le cas échéant.

Action REH32

Commune : Breuil-le-Vert

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : La Brèche

Coût prévisionnel : 50 000 € TTC

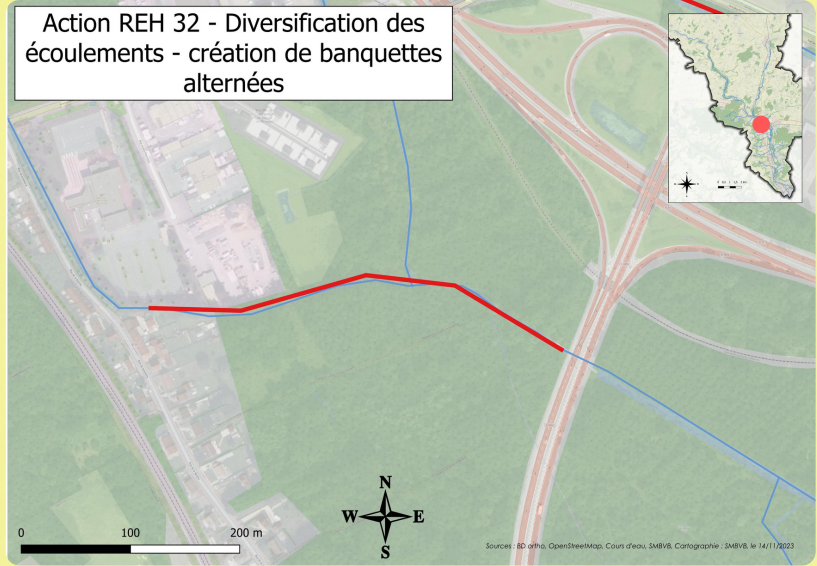
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

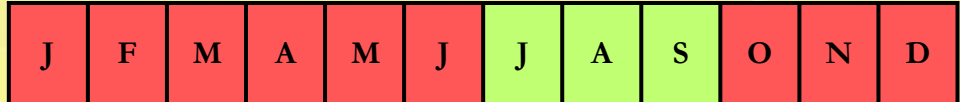
Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

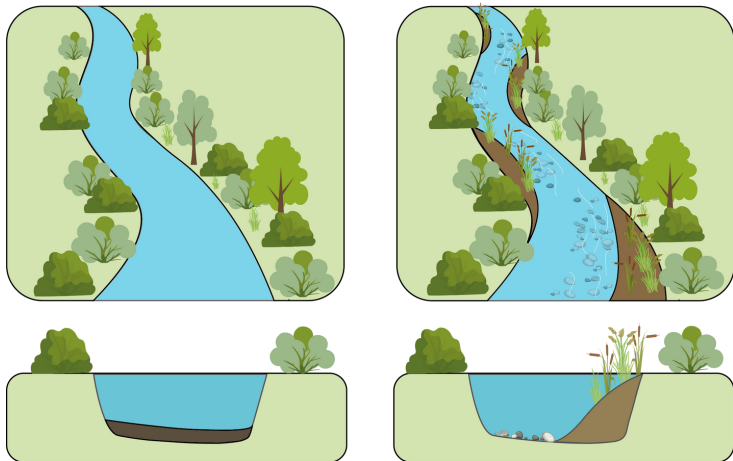
Action REH 32 - Diversification des écoulements - création de banquettes alternées



Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2029

Linéaire concerné : 400 m

Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Après la suppression du seuil du moulin de Bailly Le Bel et l'évaluation de la puissance spécifique de la Brèche sur le linéaire concerné, prévoir la création d'un lit emboîté dans pour réduire la section. Les merlons et un étrépage dans la zone humide annexe pourrait permettre de mobiliser des matériaux pour le remblaiement. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et esquisse des travaux ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience

Action REH36

Commune : Avrechy

EPCI : Plateau Picard

Cours d'eau : L'Arré

Coût prévisionnel : 20 000 € TTC

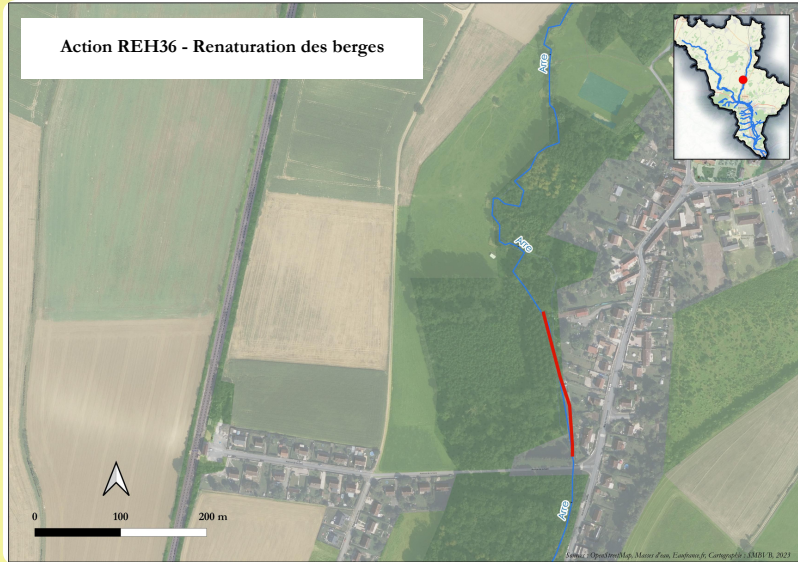
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Action REH36 - Renaturation des berges

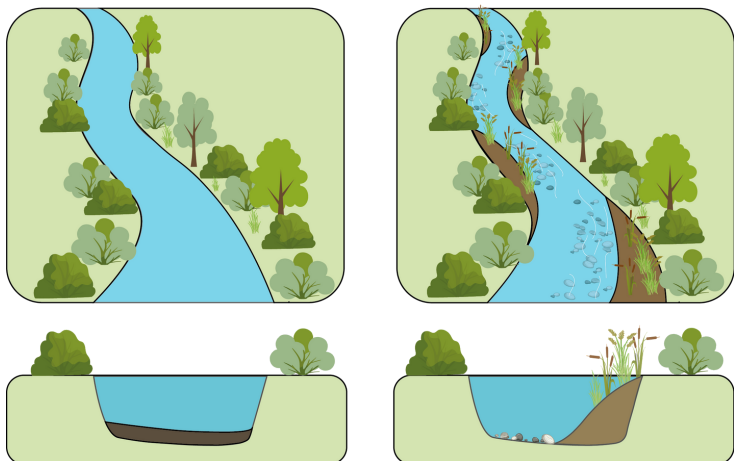


REH36

Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2029

Linéaire concerné : 400 m

Type de travaux : Reprofilage de berges

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Linéaire dans les fonds de jardins. Aménagement à négocier en lit emboîté avec des débordements en rive droite à favoriser. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et ESQ du projet ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Restauration Hydromorphologique

Action REH39

Commune : Avrechy

EPCI : Plateau Picard

Cours d'eau : L'Arré

Coût prévisionnel : 50 000 € TTC

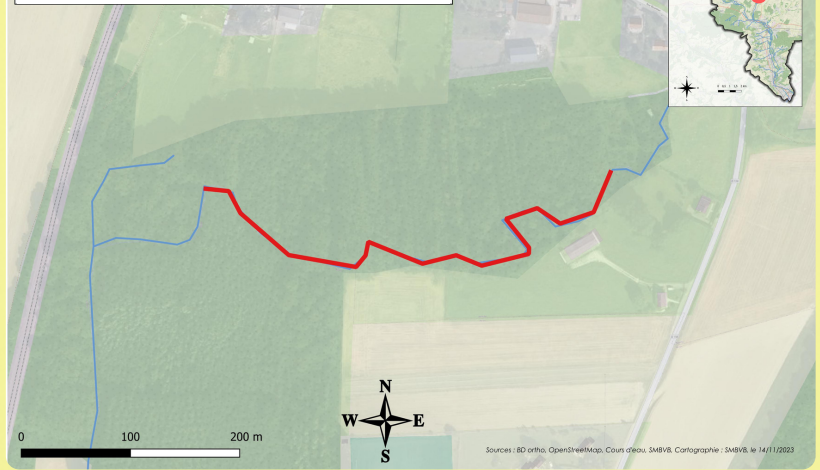
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

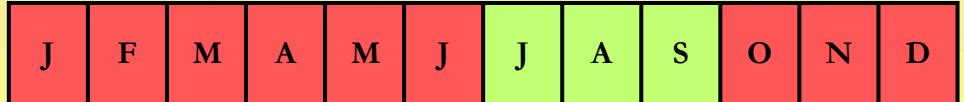
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Action REH39 - Reprofilage des berges et arasement des merlons

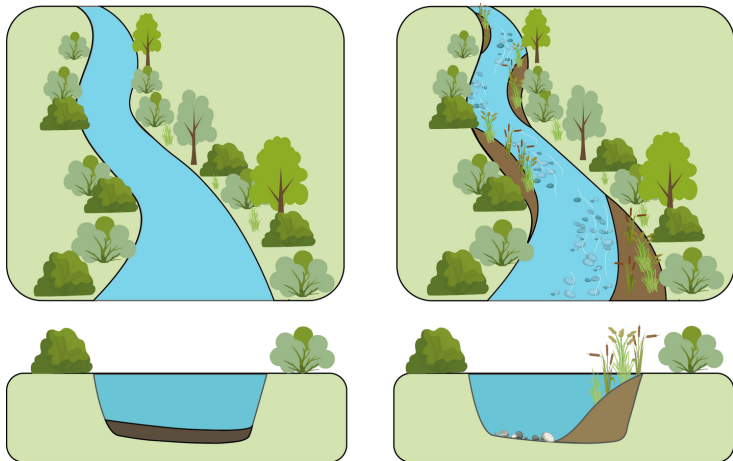


REH39

Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2026

Linéaire concerné : 400 m

Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Dans la continuité des travaux entrepris à l'amont, l'intervention consistera en la mise en œuvre de banquettes alternées dans l'emprise actuelle du lit mineur. Des ouvertures dans la ripisylve seront aménagées pour faciliter la végétalisation des banquettes nouvellement créées. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et ESQ du projet ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Restauration Hydromorphologique

Action REH42

Commune : Neuilly-sous-Clermont

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : Ru de Coutance

Coût prévisionnel : 73 000 € TTC

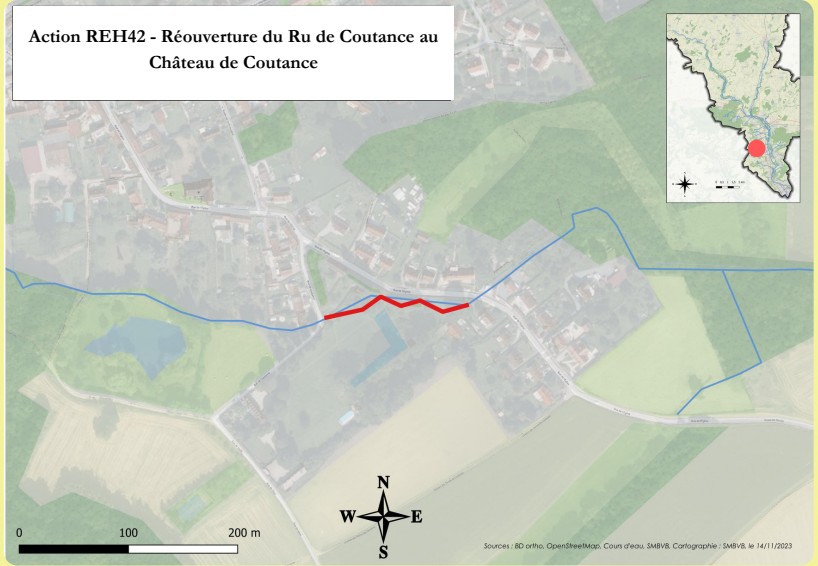
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

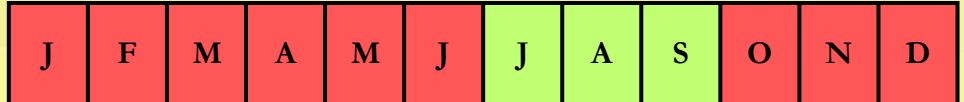
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Action REH42 - Réouverture du Ru de Coutance au Château de Coutance

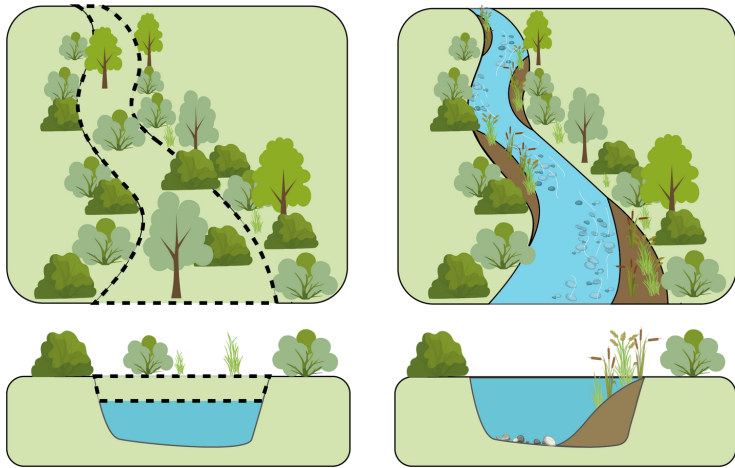


REH42

Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire concerné : 400 m

Type de travaux : Remise à ciel ouvert

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Une étude devrait permettre de diagnostiquer l'état de l'ouvrage en place et de proposer des travaux de réouverture du ru sur une longueur de 150 m afin de supprimer les contraintes au bon écoulement ayant cours à l'entrée de l'ouvrage. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionnent une solution adaptée au contexte hydromorphologique en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Sur la base d'une ESQ, obtenir l'accord des propriétaires ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action REH43 est à grouper avec l'action RCE22.

Restauration Hydromorphologique

Action REH43

Commune : Breuil-le-Vert

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : La Béronnelle supérieure

Coût prévisionnel : 70 000 € TTC

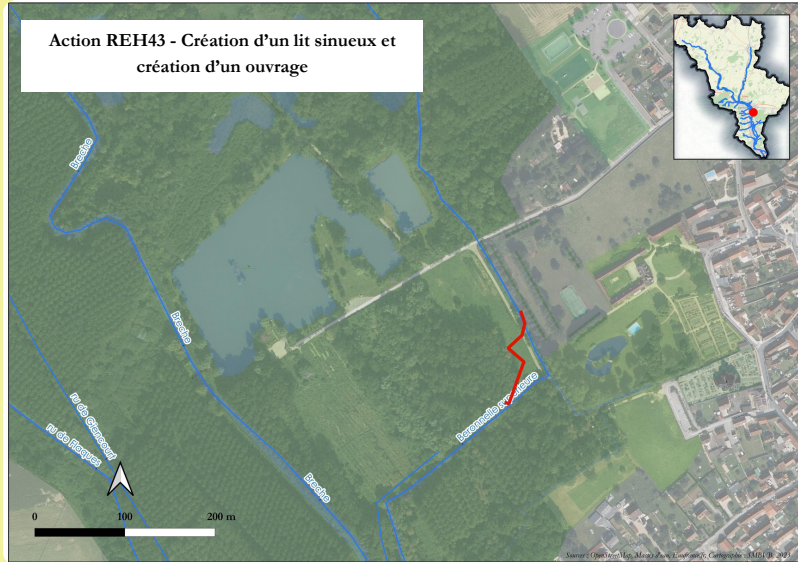
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Action REH43 - Création d'un lit sinueux et création d'un ouvrage

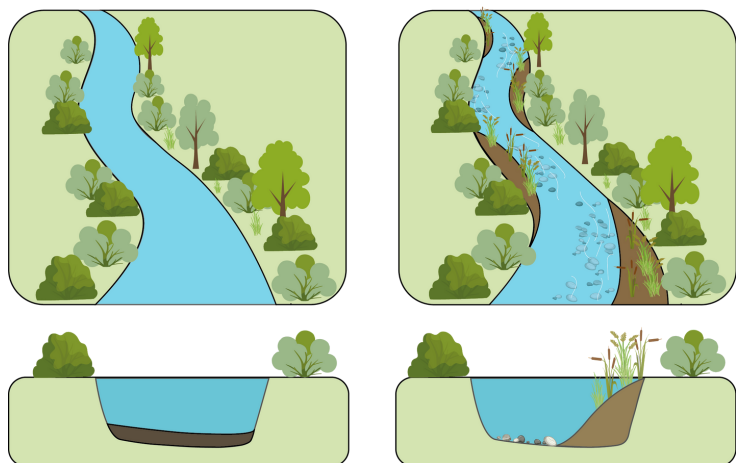


REH43

Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2029

Linéaire concerné : 400 m

Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Recalage de la buse pour effacer la chute en aval (à minima). En cas de maîtrise foncière publique, le déplacement de l'ouvrage et la création d'un lit emboité plus sinueux peuvent être envisagés. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et ESQ du projet ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience

Restauration Hydromorphologique

Action REH47

Commune : Breuil-le-Sec

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : La Béronnelle supérieure

Coût prévisionnel : 55 000 € TTC

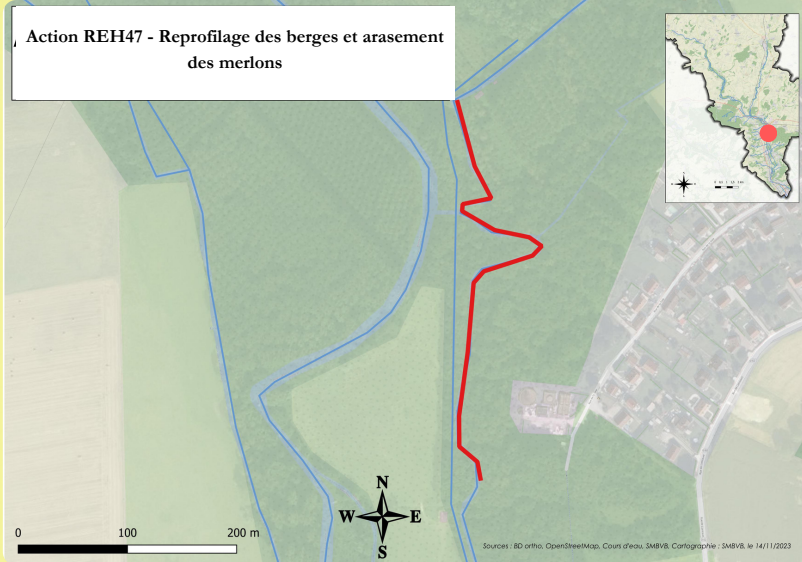
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

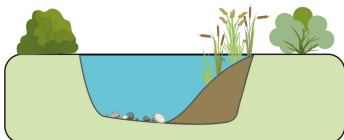
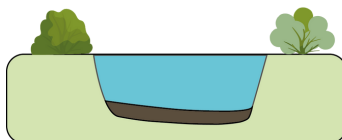
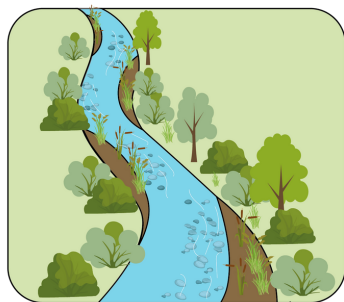
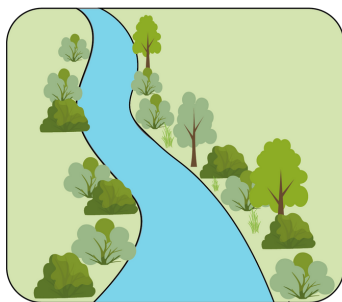
Action REH47 - Reprofilage des berges et arasement des merlons



Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2026

Linéaire concerné : 400 m

Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Dans la continuité des travaux entrepris en amont, cette intervention consistera en la mise en œuvre de banquettes alternées tout en supprimant les merlons le long du cours d'eau. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique.

Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et ESQ du projet ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience

Action REH50

Commune : Liancourt

EPCI : Vallée Dorée

Cours d'eau : La Béronnelle inférieure

Coût prévisionnel : 50 000 € TTC

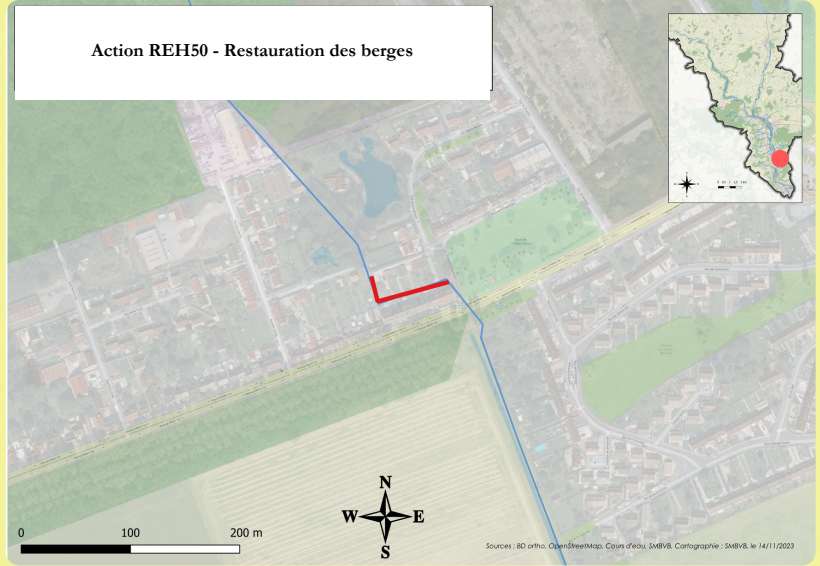
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

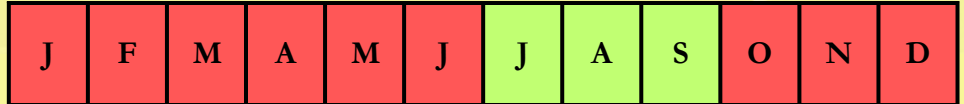
Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

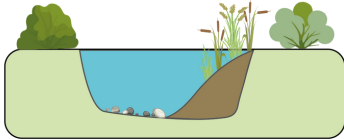
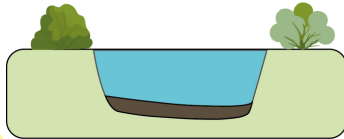
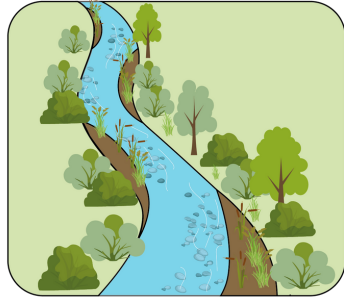
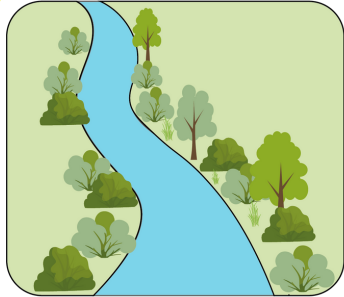
Action REH50 - Restauration des berges



Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire concerné : 400 m

Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Le cours d'eau s'écoule entre deux berges urbanisées, il s'agira de mettre en œuvre dans un linéaire contraint des banquettes alternées pour dynamiser les écoulements. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et ESQ du projet ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action REH51 est à regrouper avec l'action RCE32.

Action REH51

Commune : Breuil-le-Vert

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : La Béronnelle supérieure

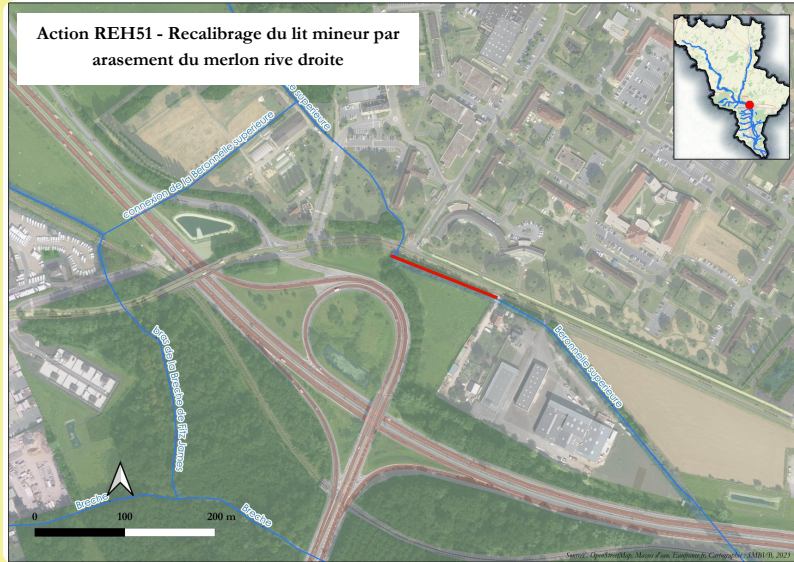
Coût prévisionnel : 11 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

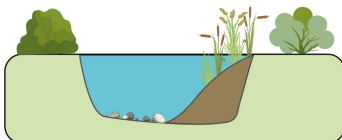
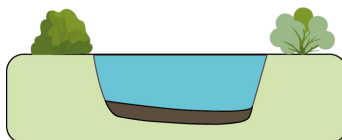
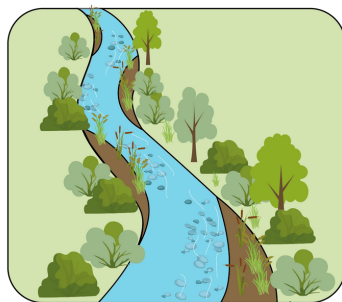
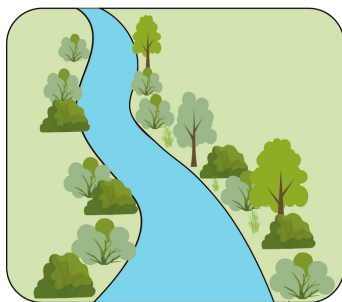
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire concerné : 400 m

Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Le cours d'eau longe la D931, l'intervention consistera en l'arasement du merlon en rive gauche pour créer des banquettes alternées pour redynamiser les écoulements. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et ESQ du projet ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience

REH51

Restauration Hydromorphologique

Action REH52

Commune : Clermont

EPCI : Pays Clermontois

Cours d'eau : La Brèche

Coût prévisionnel : 65 000 € TTC

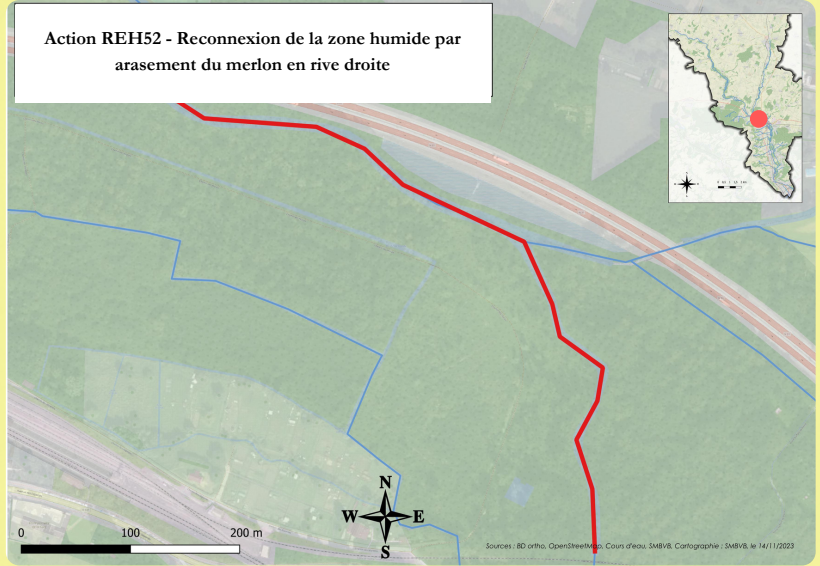
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

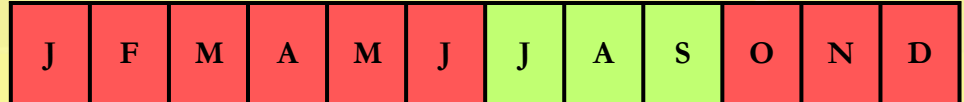
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Action REH52 - Reconnexion de la zone humide par arasement du merlon en rive droite

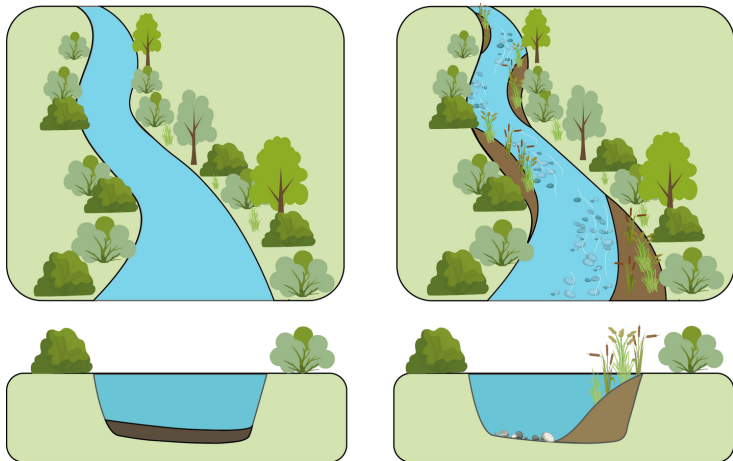


REH52

Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2029

Linéaire concerné : 400 m

Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Arasement des merlons en rives gauche et droite pour favoriser la reconnexion avec la zone humide annexe. Les déblais seront utilisés pour fixer des banquettes en fonction de la puissance spécifique du cours d'eau sur ce linéaire. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et ESQ du projet ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Restauration Hydromorphologique

Action REH54

Commune : Saint-Rémy en l'Eau

EPCI : Plateau Picard

Cours d'eau : Bras du lavoir

Coût prévisionnel : 24 000 € TTC

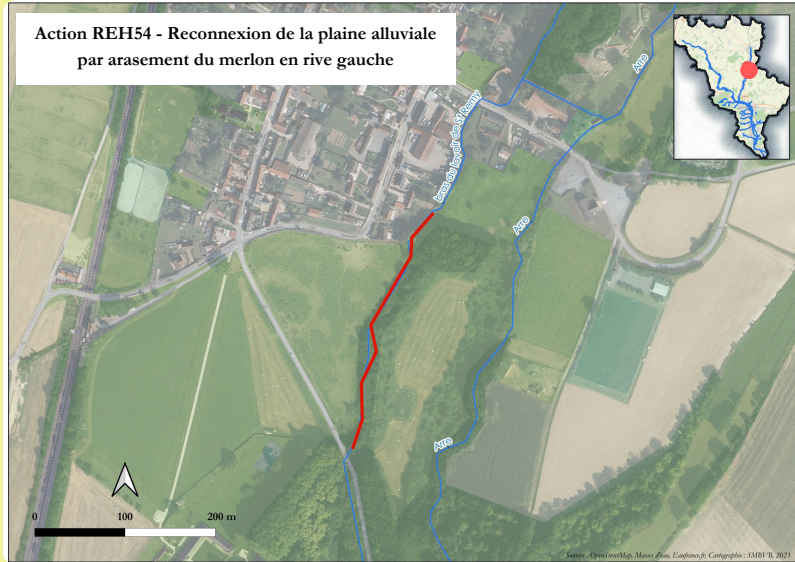
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Action REH54 - Reconnexion de la plaine alluviale par arasement du merlon en rive gauche

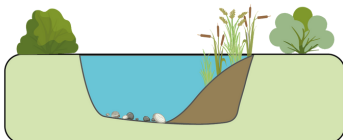
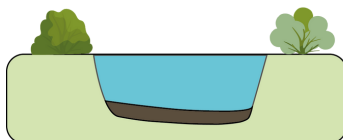
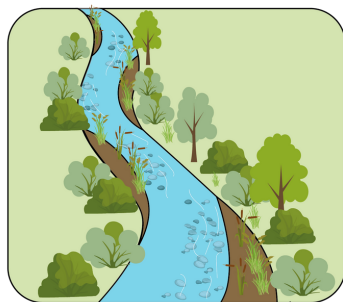
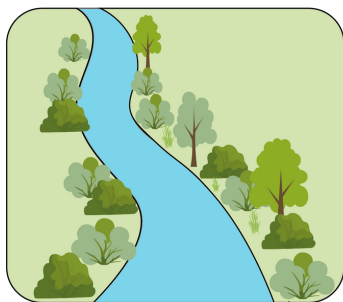


REH54

Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2029

Linéaire concerné : 400 m

Type de travaux : Suppression de merlon

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Arasement du merlon en rive gauche et optimisation des déblais pour créer des banquettes alternées sur 280 m. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et ESQ du projet ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience

Restauration Hydromorphologique